

Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel 2016

Domaine «Criminalité et droit pénal»

Publications actuelles sur des thèmes apparentés

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, veuillez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).

Statistique policière de la criminalité (SPC), Rapport annuel 2015, Neuchâtel 2016, 84 pages, fr. 18.–, numéro de commande: 1117-1500

La violence des jeunes dans la statistique policière de la criminalité: 2009 – 2014, Neuchâtel 2015, 4 pages, gratuit, numéro de commande: 1569-1400-05

Violence domestique enregistrée par la police: 2009 – 2013, Neuchâtel 2014, 12 pages, fr. 5.–, numéro de commande: 798-1300-05

Homicides dans le couple, Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004, Neuchâtel 2008, 48 pages, fr. 7.–, numéro de commande: 937-0400

Enquête auprès des conducteurs motorisés 2015, Neuchâtel 2016, 12 pages, gratuit, numéro de commande: 996-1500-05

Domaine «Criminalité et droit pénal» sur Internet

www.statistique.ch \rightarrow Trouver des statistiques \rightarrow 19 - Criminalité et droit pénal

Statistique policière de la criminalité (SPC)

Rapport annuel 2016

Rédaction Éditeur Section Criminalité et droit pénal, OFS Office fédéral de la statistique (OFS)

Neuchâtel 2017

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: Section Criminalité et droit pénal, OFS,

pks@bfs.admin.ch

Rédaction: Section Criminalité et droit pénal, OFS

Série:Statistique de la SuisseDomaine:19 Criminalité et droit pénal

Langue du texte original: Français

Mise en page/Graphiques: Section DIAM, Prepress/Print

Ce document a été produit automatiquement à partir de banques de données. Il ne répond donc pas aux normes typographiques des publications de l'OFS.

Page de titre: OFS; concept: Netthoevel & Gaberthüel, Bienne;

photo: © Oliver Menge, Solothurner Zeitung

Impression: en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2017

La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.

Commandes d'imprimés: Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,

tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61,

order@bfs.admin.ch

Prix: Fr. 18.– (TVA excl.)

Téléchargement: www.statistique.ch (gratuit)

Numéro OFS: 1117-1600

ISBN: 978-3-303-19066-1

Table des matières

1 Ir	ntroduction	6
2 A	perçu	. 11
2.1	Infractions selon la loi	11
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	11
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	12
2.2	Infractions du Code pénal (CP)	
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions	13
2.3	Infractions selon la répartition géographique	14
2.3.1	Code pénal (CP)	
2.3.1.1		
2.3.1.2		
2.3.1.3		
2.3.1.4		
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	
2.3.2.1		
2.3.2.2		
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	
2.3.3.1	- 1 ()	
2.3.3.2	Préquence (‰) et évolution par canton	23
2.4	Prévenus selon la loi	
2.4.1	Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	
2.4.2.1		
2.4.2.2	' ','	
2.4.2.3		
2.4.3	Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	
2.4.4	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	
2.4.4.1		
2.4.4.2	' ','	
2.4.4.3	• ,	
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	
2.4.5.1		
2.4.5.2		
2.4.5.3		
2.4.6	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	32

3 P	artie détaillée	33
3.1	Infractions de violence	. 33
3.1.1	Infractions de violence: répartition selon le type de violence	
3.1.2	Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit	
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument	. 35
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	. 35
3.1.4.2	Lésions corporelles graves	. 36
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	. 37
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	. 38
3.2	Violences domestiques	. 39
3.2.1	Violences domestiques: répartition selon l'infraction	. 39
3.2.2	Violences domestiques: évolution des infractions	
3.2.3	Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	. 41
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle	
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	. 43
3.4	Infractions contre le patrimoine	
3.4.1	Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	
3.4.2	Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	. 45
3.5	Brigandage	
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	
3.5.2	Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	. 46
3.6	Vol	
3.6.1	Répartition selon le type de vol	
3.6.2	Type de vol: élucidations et évolution des infractions	
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit	
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit: public-privé	
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	. 49
3.7	Vol de véhicule	
3.7.1	Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	
3.7.2	Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	. 50
3.8	Loi sur les stupéfiants (LStup)	
3.8.1	Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	
3.8.2	Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	
3.8.3	Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction	
3.8.3.1	Consommation par substances	
3.8.3.2	•	
3.8.4	Loi sur les stupéfiants: prévenus	
3.8.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	
3.8.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	. 55
3.8.4.3	Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile	56
3.8.5	Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	
3.9		
3.9 3.9.1	Loi sur les étrangers (LEtr)	
3.9.1 3.9.2	Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	
J.J.Z	Lor our roo orrangero. Glacidationo et ovolution des initactions	. 00

4 É	volution	61
4.1	Tableaux	61
4.1.1	Infractions selon la loi	61
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	62
4.1.3	Infractions de violence	63
4.1.4	Infractions de violence domestiques	64
4.1.5	Infractions contre le patrimoine	65
4.1.6	Code pénal: Infractions selon les cantons	66
4.1.7	Infractions à la loi sur les stupéfiants	67
4.1.8	Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les cantons	68
4.1.9	Infractions à la loi sur les étrangers	69
4.1.10	Loi sur les étrangers: Infractions selon les cantons	70
4.2	Graphiques	71
4.2.1	Infractions selon la loi	71
4.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions	72
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	72
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	73
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	73
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants	74
5 G	Glossaire méthodologique	75
5.1	Introduction	75
5.2	Définitions	75
5.2.1	Le cas/l'affaire	
5.2.2	L'infraction	
5.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	
5.2.4	La personne lésée	
5.2.5	La population résidante permanente	
5.2.6	Etat des communes	
5.3	Principes d'exploitation des données	76
5.3.1	Statistique de sortie	
5.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction	
5.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique	
5.4	Chiffres clés	76
5.4.1	Chiffres absolus	76
5.4.2	Chiffres relatifs	76
5.4.3	Graphiques	
6 Ir	ndex des tableaux	72
J 11		
7 Ir	ndex des figures	79

1 Introduction

Le rapport de la statistique policière de la criminalité (SPC) présente, depuis 2009, les résultats d'une statistique à laquelle toutes les polices cantonales participent en saisissant les infractions rapportées et enregistrées de manière détaillée et selon des principes uniformes de saisie et d'exploitation. Le rapport se divise en trois parties. La première partie présente une vue d'ensemble du Code pénal (CP), de la loi sur les stupéfiants (LStup) et de la loi sur les étrangers (LEtr). Elle contient également une comparaison des cantons et des villes de plus de 30 000 habitants selon des fréquences d'infractions sélectionnées dans les domaines de la violence ainsi que du patrimoine et dont les infractions couvrent la majeure partie du CP. Cela permet une meilleure différenciation ainsi qu'une comparaison plus aisée de phénomènes criminels locaux, contrairement à l'observation unique des résultats selon le total des infractions aux différentes lois. La deuxième partie traite quant à elle de plusieurs thèmes présentant un intérêt public particulier et la troisième partie récapitule les principaux tableaux accompagnés de graphiques présentant une évolution sur les 5 dernières années.

Survol

En 2016, la statistique policière de la criminalité a recensé un total de 467 731 infractions relevant du CP, 83 268 infractions de la LStup et 41 886 infractions de la LEtr. Par contre, la SPC ne relève pas les infractions à des lois cantonales, à la loi sur la circulation routière (LCR) ou à d'autres lois fédérales annexes pour l'ensemble de la Suisse.

Le nombre d'infractions dénoncées a diminué par rapport à 2015 pour le CP, soit de -4,1%. On atteint même une nouvelle fois le niveau le plus bas depuis la révision de la statistique en 2009¹. De même, pour la LStup et la LEtr, c'est une diminution qui est observée de -3,3%, respectivement de -0,7%.

Taux d'élucidation

Le taux d'élucidation, en 2016, se situe à 98,3% pour les homicides (y compris les tentatives). Pour les autres infractions au CP, on observe de grandes disparités dans la part des infractions élucidées. Ces différences dépendent d'une part des priorités qui président à l'action policière et d'autre part des circonstances dans lesquelles les infractions sont commises. Ainsi, le taux d'élucidation est respectivement de 86,7% pour les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle et de 81,9% pour les infractions contre l'intégrité sexuelle – infractions pour lesquelles la victime connaît souvent l'auteur des faits. Dans le domaine des infractions contre le patrimoine, ce sont les nombreux cas de vols et de dommages à la propriété qui influencent à la baisse le taux d'élucidation en la matière, plaçant celui-ci à 21,4% en 2016. Sans ces deux dernières infractions particulièrement nombreuses (60,0% des infractions du CP), le taux général d'élucidation des infractions contre le patrimoine est de 60,4%. Le taux d'élucidation reste par contre élevé pour les infractions à LStup (95,8%) et à la LEtr (99,9%), car la découverte et l'enregistrement de ces infractions sont largement liés aux activités de contrôle de la police.

Personnes prévenues

La part des infractions élucidées joue un rôle déterminant lorsqu'on considère les prévenus : plus le taux d'élucidation est élevé, plus les résultats statistiques relatifs aux prévenus sont représentatifs. Depuis 2009, il est possible d'identifier comme une seule et même personne les prévenus enregistrés de manière répétée dans un ou plusieurs cantons. A noter encore que la répartition des prévenus par nationalité peut varier considérablement selon les infractions commises, les lois considérées et les cantons.

Le nombre total de personnes prévenues pour des infractions au CP en 2016 a très légèrement augmenté de 1,5% et se situe à 78 240 (77 062 prévenus enregistrés en 2015). Depuis la révision de la statistique en 2009, le nombre de prévenus mineurs enregistrés n'a cessé de baisser pour atteindre désormais la valeur de 7938 prévenus en 2016. Une nouvelle diminution de 1,4% est donc observée (-10,5% en 2015)². Le total des jeunes adultes prévenus (de 18 à 24 ans) a globalement diminué de 0,3% atteignant également la valeur la plus basse depuis 2009. Parmi les autres adultes prévenus, c'est au contraire une légère augmentation de 2,4% qui prévaut par rapport à 2015 (-0,8% en 2015). En valeurs absolues, les mineurs sont enregistrés par la police le plus souvent pour des infractions d'importance moindre telles que le vol à l'étalage (1248 prévenus), les dommages à

¹ Les évolutions sont présentées généralement sous forme de pourcentages pour les principales infractions. Il convient d'éviter de surinterpréter ces valeurs, tout particulièrement lorsque le nombre absolu d'infractions est petit. De faibles écarts dans les chiffres absolus peuvent, en effet, amener à de grandes différences en termes de pourcentage.

² Depuis 2009, la baisse du nombre de prévenus mineurs dénoncés est de 46,7% alors que le nombre de mineurs au sein de la population résidante permanente n'a diminué que de 5,3% (diminution de 36 540 mineurs de 10 à 17 ans sur la période allant de 2009 à 2015). Cf. également publication spéciale dédiée à la question de la violence des mineurs dans le cadre de la SPC de 2009 à 2014 : Office fédérale de la statistique → Trouver des statistiques → 19 − Criminalité, droit pénal → Police → Violence → La violence des jeunes dans la statistique policière de la criminalité : 2009-2014

la propriété (1756 prévenus), le vol sans spécification (928 prévenus), les voies de fait (762 prévenus) ou les lésions corporelles simples (708 prévenus).

En considérant la nationalité des prévenus ayant été dénoncés selon le CP, le nombre de Suisses n'a que très légèrement augmenté (+322 prévenus, +0,9%) comme la valeur des étrangers résidant de façon permanente en Suisse (+360 prévenus, +1,5%). La répartition des prévenus résidant en Suisse n'a pas évolué par rapport aux années précédentes ; elle est composée de 60,7% de Suisses (37 068 prévenus) et de 39,3% d'étrangers titulaires d'un permis d'établissement ou d'un permis de résidence à l'année (24 018 prévenus).

Après 3 ans de diminution, c'est une augmentation de 872 prévenus (+34,3%) issus du domaine de l'asile qui est observée (-586 prévenus en 2015, -18,7%) et leur effectif se monte désormais à 3413 prévenus (2015 : 2541). Du côté des prévenus n'appartenant pas à la population résidante permanente, leur nombre est à nouveau à la baisse (-2,7%) et se porte à 13 741 en 2016 (14 117 en 2015). Finalement et sous l'angle des parts respectives des diverses catégories de statut de séjour de l'ensemble des prévenus, elles se situent à un niveau de 4,4% en 2016 pour les prévenus issus du domaine de l'asile et à 17,6% pour les prévenus n'appartenant pas à la population résidante permanente.

Infractions de violence

Pour obtenir une pondération des divers actes de violence, une catégorisation simplifiée entre violence grave et violence d'intensité moyenne a été appliquée. La part des actes de violence grave a atteint, en 2016, 3,3% du total des infractions de violence (3,2% en 2015). Parmi ceux-ci figurent des homicides (45 homicides consommés et 187 tentatives d'homicide), des lésions corporelles graves (573 infractions), des viols (588 infractions) et des brigandages, selon l'art. 140 ch. 4 CP (10 infractions). Si 20,3% des homicides (y compris les tentatives) sont commis avec une arme à feu et 53,0% avec une arme coupante ou tranchante, la grande majorité des lésions corporelles graves résulte d'une pure violence physique (50,4%). Le nombre d'homicides (y compris les tentatives) avec une arme à feu est, avec 47 infractions, légèrement au-dessus de la moyenne de ces dernières années (41 en moyenne de 2009 à 2015, avec un maximum de 51 en 2009 et un minimum de 18 en 2014).

Avec une légère augmentation par rapport aux années précédentes, le nombre d'actes de violence grave dénoncés en 2016 est de 1407 infractions (+49 infractions, +3,6% entre 2015 et 2016). Par rapport à 2015, les actes de violence d'intensité moyenne ont aussi légèrement augmenté de 2,4%, marqués par les lésions corporelles simples (+406 infractions, +5,5%), les contraintes (+260 infractions, +11,6%) et les voies de fait (+275 infractions, +2,3%) alors que la participation à une agression a baissé de 106 infractions (-7,7%), respectivement la participation à une rixe (-28 infractions, -3,0%).

Les infractions relevant de la violence domestique³ sont identifiées par le biais de la relation entre la personne lésée et la personne prévenue. Cette relation est saisie dans une sélection d'infractions pouvant être considérées comme typiques pour ce domaine. En 2016, 17 685 infractions de violence domestique ont été enregistrées (2015 : 17 297), ce qui se traduit par une légère augmentation de 2,2% par rapport à l'année précédente. Il s'agissait le plus souvent de violence dans le couple. Pour l'ensemble des homicides consommés en 2016, 42,2% (2015 : 63,2%) se sont déroulés dans la sphère domestique, soit 19 homicides (2015 : 36), ce qui est inférieur à la moyenne des dernières années (2009-2015 : 26). Pour rappel, comme les infractions en relation avec la violence domestique n'aboutissent pas toujours à une dénonciation policière, ces chiffres ne représentent pas la violence domestique dans son ensemble mais uniquement les infractions parvenues et enregistrées par la police.

Infractions contre l'intégrité sexuelle

En 2016, 7329 infractions contre l'intégrité sexuelle ont été enregistrées. Les dénonciations de ce domaine ont une nouvelle fois augmenté par rapport à l'année précédente (+573 infractions, +8,5%) et ce, du fait d'une augmentation des infractions pour l'exercice illicite de la prostitution (+211 infractions, +18,6%), des infractions pour pornographie (+174 infractions, +15,6%), des infractions de désagréments causées par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (+132 infractions, +12,5%), des viols (+56 infractions, +10,5%) et des infractions pour l'encouragement à la prostitution (+51 infractions, +39,2%). Quelques diminutions sont à noter, comme les infractions pour exhibitionnisme (-44 infractions, -7,4%) ou les contraintes sexuelles (-34 infractions, -4,6%).

³ Site internet spécifiquement dédié à la violence domestique enregistrée par la police depuis 2009 : Office fédérale de la statistique → Trouver des statistiques → 19 – Criminalité et droit pénal → Police → Violence domestique

Infractions contre le patrimoine

Parmi les infractions au CP, 67,5% concernent les infractions contre le patrimoine. Un peu moins de la moitié d'entre elles concernent des vols : ces derniers ont été au nombre de 146 731 en 2016, et même de 188 909 si l'on tient aussi compte des vols de véhicules. Les dommages à la propriété représentent une autre part importante des infractions contre le patrimoine et on en dénombre 43 618 qui ne sont pas combinés avec un vol.

Avec une nouvelle diminution du nombre d'infractions entre les années 2015 et 2016 (-20 488, -6,1%), le domaine du patrimoine enregistre le nombre d'infractions le plus bas depuis l'introduction de la nouvelle SPC en 2009 (2016 : 315 589 ; 2015 : 336 077). Celle-ci s'observe principalement avec une diminution des vols (-17 651 infractions, -8,6%) et s'explique plus particulièrement par la baisse du nombre de vols par effraction (-5446 infractions, -12,8%), de vols sans spécification (-3720 infractions, -7,4%), de vols de véhicule (-2722 infractions, -6,1%) et de vols à la tire (-2342 infractions, -11,5%).

Néanmoins, quelques exceptions sont à mentionner avec un nombre d'infractions à la hausse comme l'obtention frauduleuse d'une prestation (+191 infractions, +32,0%), la soustraction de données (+201 infractions, +25,8%), l'accès indu à un système informatique (+71 infractions, +22,8%), la gestion déloyale (+62 infractions, +21,2%), l'utilisation frauduleuse d'un ordinateur (+418 infractions, +9,6%), l'extorsion et chantage (+69 infractions, +8,7%) ou encore l'escroquerie (+3875 infractions dont fait partie une importante affaire auprès du canton d'Argovie comptabilisant à elle seule 3920 infractions, +32,6%).

Infractions contre l'honneur et contre le domaine secret ou privé⁴

Depuis la révision de la statistique en 2009, on constate une augmentation du nombre d'infractions pour diffamation, calomnie et injure. Pour les calomnies, elles ont même doublé entre 2009 et 2016 avec une augmentation de 107,5% en passant de 667 à 1384 infractions. Avec des augmentations de 65,7 et 63,4%, les diffamations sont passées de 980 à 1624 infractions et les injures de 5775 à 9434 infractions.

Le même constat peut être fait pour l'infraction de violation du domaine secret ou du domaine privé au moyen d'un appareil de prise de vue (art. 179^{quater} CP). Celle-ci a augmenté de 256% entre 2009 et 2016 passant de 169 à un total de 601 infractions. On notera que pour d'autres infractions comme l'utilisation abusive d'une installation de télécommunication (art. 179^{septies} CP), c'est une diminution qui prévaut de 28,8% sur la même période passant de 2644 à 1882 infractions.

Comparaison des cantons et des villes selon les fréquences d'infractions

Des fréquences, soit le nombre d'infractions pour 1000 habitants, sont calculées sur la base d'infractions choisies dans les domaines de la violence ainsi que du patrimoine et dont les infractions couvrent la majeure partie du CP. Ces calculs concernent l'ensemble des cantons, ainsi que les villes de plus de 30 000 habitants, ils permettent une meilleure différenciation ainsi qu'une comparaison plus aisée des phénomènes criminels, contrairement à l'observation unique des résultats selon le total des infractions aux différentes lois comme cela se faisait par le passé.

Dans le domaine du patrimoine, les vols par effraction et par introduction clandestine sont en baisse au niveau national avec 5,6 infractions pour 1000 habitants, chiffre le plus bas depuis la révision de la statistique en 2009. Si en 2012, année record, 201 infractions de vols par effraction et par introduction clandestine étaient enregistrées en moyenne chaque jour, cette valeur est désormais de 127 en 2016. Au niveau des cantons et pour les taux les plus élevés, ceux-ci sont désormais inférieurs à 10 infractions pour 1000 habitants. Genève et Vaud sont à 9,4% et 9,3% (12,0% et 9,9% en 2015) suivi de Bâle-Ville avec 8,8% (8,9% en 2015). De petits cantons comme Appenzell Rhodes-Intérieures, Uri et Appenzell Rhodes-Extérieures ont les valeurs les plus faibles (1,5%, 2,1% et 2,5% en 2016). Du côté des villes, on trouve Lausanne avec un taux de 12,5% identique à 2015, Genève 10,3% (2015 : 13,8%), Neuchâtel 10,1% (2015 : 16,3%) et Bienne 10,1% (2015 : 9,2%). Les taux les plus bas concernent les villes de Schaffhouse (3,1%), de Thoune (4,3%) et d'Uster (4,6%).

Pour ce qui traite de l'ensemble des infractions de violence, la moyenne nationale en 2016 est de 5,2 infractions pour 1000 habitants. Les fréquences les plus élevées se retrouvent à Bâle-Ville avec 13,1‰ (2015 : 12,9‰) suivie de Neuchâtel 8,5‰ (2015 : 8,5‰) et Genève 7,9‰ (2015 : 8,2‰). A nouveau, de petits cantons se retrouvent avec des valeurs plus basses comme Appenzell Rhodes-Intérieures (2,0‰), Uri (2,6‰) ou encore Bâle-Campagne (2,6‰). Pour ce qui est des villes, il est tout d'abord important de noter que pour une interprétation optimale des fréquences, il ne faut pas oublier que la ville joue un rôle de carrefour des activités humaines, plus ou moins développées, selon leur position géographique (proximité d'une autre grande ville) et ceci indépendamment du nombre d'habitants. De plus, les villes attirant chaque jour et soir un grand nombre de personnes n'y vivant pas, le nombre de personnes physiquement présentes est souvent supérieur au nombre

⁴ Les valeurs de ce domaine sont notamment disponibles de façon détaillée à partir de la banque de données interactives (STAT-TAB) accessible depuis le site internet de l'OFS.

d'habitants officiellement enregistrés. Il est donc possible qu'une surestimation soit observée pour les fréquences du total des infractions de violence, dans certaines villes, car les délits contre les personnes dépendent forcément des personnes physiquement présentes. Pour les villes ayant les valeurs les plus élevées, elles ont chacune un taux inférieur à 2015 et l'ensemble des villes ont par ailleurs des valeurs inférieurs à celles de 2009. En 2016, la ville de Bâle a un taux de 13,1% (2015 : 13,2%), La Chaux-de-Fonds 12,7% (2015 : 12,9%) et Bienne 11,9% (2015 : 13,2%). Les valeurs les plus petites s'observent à Köniz (3,0%), St-Gall (4,8%) et Uster (5,3%).

Loi sur les stupéfiants

En 2016, 83 268 infractions à la LStup ont été enregistrées par la police. Un peu moins de la moitié des infractions (46,3%) concernent la consommation de stupéfiants, principalement des produits de chanvre (55,9%).

Par rapport à 2015, le nombre total d'infractions à la LStup a diminué de 3,3% (2015 : +6,3%). Cette diminution est visible pour les cas de contrebande de stupéfiants (-2101 infractions, -52,5%), les infractions portant sur la culture et la production (-1090 infractions, -42,7%) respectivement la possession de stupéfiants (-597 infractions, -1.8%).

Du côté de la consommation, il n'y a qu'une petite augmentation des infractions entre 2015 et 2016 (+720 infractions, +1,9%) et une certaine stabilité du côté du trafic.

Loi sur les étrangers

Une grande partie des infractions à la LEtr se rapporte à des entrées illégales ou à des séjours non autorisés en Suisse (28 178 infractions, 67,3%). Il faut encore mentionner l'exercice d'une activité lucrative sans autorisation, dont la part est de 9,0%, soit 3757 infractions.

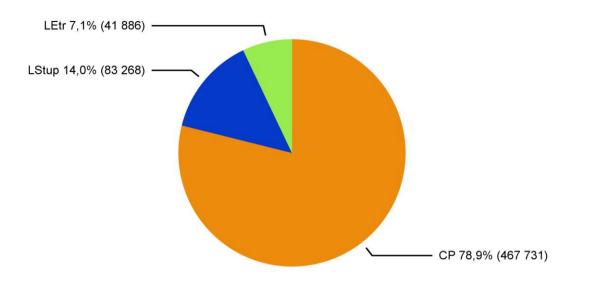
Par rapport aux chiffres de 2015, les infractions relevant de la LEtr ont connu une diminution de 0,7% (2015: +6,7%; 2014: -4,7%). Des diminutions sont notamment observables concernant des infractions liées à des entrées illégales ou à des séjours non autorisés en Suisse (-1532 infractions, -5,2%) et dans l'exercice d'une activité lucrative ou d'une occupation illégales (-93 infractions, -1,6%). S'il n'y a pas d'évolution du côté de la facilitation des entrées illégales ou des séjours non autorisés en Suisse, respectivement d'induire la justice en erreur, des augmentations sont observées concernant le non-respect de l'assignation au lieu de résidence (+808 infractions, +48,4%) et la violation de l'obligation de déclarer son arrivée / départ (+126 infractions, +18,4%).

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	20	015	20		
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	Différence
Code pénal (CP)	487 611	32,0%	467 731	35,3%	-4%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	86 128	96,7%	83 268	95,8%	-3%
Loi sur les étrangers (LEtr)	42 184	99,9%	41 886	99,9%	-1%

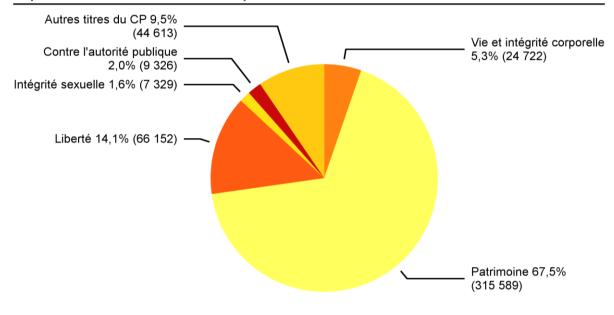
© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières est dénoncée en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

2.2.2 <u>Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions</u>

Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

	201	5	201	2016		
-	Infrac-	Élucida-	Infrac-	Élucida-	Diffé-	
	tions	tions	tions	tions	rence	
Total général du Code pénal	487 611	32,0%	467 731	35,3%	-4%	
Total vie et intégrité corporelle	24 184	85,9%	24 722	86,7%	2%	
Homicides consommés (Art. 111-	F-7	0.4.00/	45	400.00/	040/	
113/116)	57	84,2%	45	100,0%	-21%	
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	141	95,7%	187	97,9%	33%	
Lésions corporelles graves (Art. 122)	616	73,1%	573	77,5%	-7%	
Lésions corporelles simples (Art. 123)	7 381	83,7%	7 787	84,7%	6%	
Total patrimoine	336 077	19,1%	315 589	21,4%	-6%	
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	161 660	18,2%	146 731	20,2%	-9%	
dont vol par effraction	42 416	14,0%	36 970	15,0%	-13%	
dont vol à l'arrachée	1 420	10,8%	1 200	11,1%	-15%	
Vol de véhicule (Art. 139)	44 900	4,1%	42 178	3,3%	-6%	
Brigandage (Art. 140)	1 859	37,3%	1 876	39,3%	1%	
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	44 890	17,7%	43 618	19,4%	-3%	
Escroquerie (Art. 146)	11 874	65,7%	15 749	71,3%	533%	
Extorsion et chantage (Art. 156)	796	34,8%	865	32,1%	9%	
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art.	878	99,2%	1 154	96,4%	31%	
163–171)	0/0	99,270	1 154	90,476	3170	
Total honneur, domaine secret ou	14 675	86,9%	15 399	87,6%	5%	
privé	14 07 3	00,3 /6	13 333	07,076		
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	2 755	84,1%	3 008	85,3%	9%	
Total liberté	69 788	35,1%	66 152	38,3%	-5%	
Menaces (Art. 180)	10 571	90,8%	10 462	91,6%	-1%	
Contrainte (Art. 181)	2 237	90,7%	2 497	89,2%	12%	
Traite d'êtres humains (Art. 182)	58	74,1%	125	84,8%	116%	
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	315	84,1%	284	86,3%	-10%	
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	4 745	67,6%	5 067	70,1%	7%	
Total intégrité sexuelle	6 756	82,3%	7 329	81,9%	8%	
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	1 228	83,8%	1 230	82,1%	0%	
Viol (Art. 190)	532	82,3%	588	79,6%	11%	
Exhibitionnisme (Art. 194)	591	52,3%	547	52,5%	-7%	
Pornographie (Art. 197)	1 112	92,8%	1 286	89,1%	16%	
Total danger collectif	2 637	46,4%	2 498	50,8%	-5%	
Incendie intentionnel (Art. 221)	1 079	29,5%	983	32,9%	-9%	
Total autorité publique	9 145	96,7%	9 326	97,4%	2%	
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	2 808	92,7%	2 764	95,3%	-2%	
Total administration de la justice	1 862	93,9%	2 086	94,0%	12%	
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	367	81,5%	663	87,2%	81%	

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions

_

⁵ Cette augmentation se base sur un cas spécifique du canton d'Argovie comptabilisant à lui seul 3920 infractions d'escroquerie et autant d'infractions de faux dans les titres.

2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (%) par canton

Source(s): OFS - SPC (2016), STATPOP (2015)

Code pénal (CP): fréquence (‰) par canton

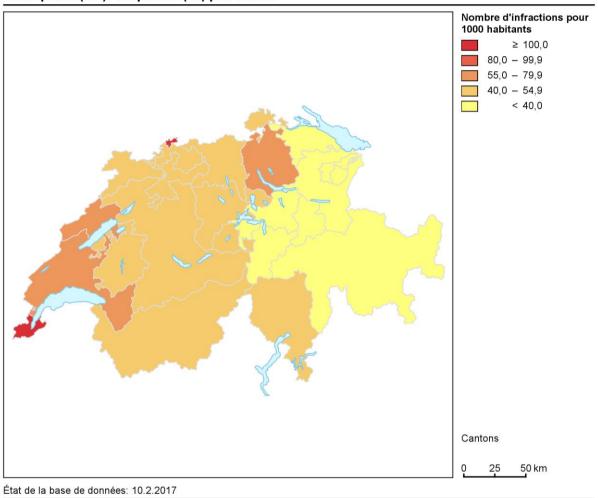


Figure 3: Code pénal (CP): fréquence (‰) par canton

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2017

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par canton

Code pénal: fréquence (‰) et évolution par canton

		2015			2016			
-	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Différence	
Total Suisse	487 611	8 237 666	59,2	467 731	8 327 126	56,2	-4%	
Appenzell Rh Ext.	1 960	54 064	36,3	1 725	54 543	31,6	-12%	
Appenzell Rh Int.	309	15 854	19,5	522	15 974	32,7	69%	
Argovie	26 876	645 277	41,7	32 783	653 675	50,2	22%	
Bâle-Campagne	12 792	281 301	45,5	11 926	283 231	42,1	-7%	
Bâle-Ville	20 961	190 580	110,0	21 118	191 817	110,1	1%	
Berne	55 935	1 009 418	55,4	54 843	1 017 483	53,9	-2%	
Fribourg	15 589	303 377	51,4	13 943	307 461	45,3	-11%	
Genève	58 800	477 385	123,2	51 938	484 736	107,1	-12%	
Glaris	1 219	39 794	30,6	1 336	40 028	33,4	10%	
Grisons	7 086	195 886	36,2	6 870	196 610	34,9	-3%	
Jura	3 608	72 410	49,8	3 370	72 782	46,3	-7%	
Lucerne	20 523	394 604	52,0	18 771	398 762	47,1	-9%	
Neuchâtel	15 596	177 327	88,0	13 374	178 107	75,1	-14%	
Nidwald	1 073	42 080	25,5	1 127	42 420	26,6	5%	
Obwald	1 408	36 834	38,2	1 589	37 076	42,9	13%	
Saint-Gall	18 574	495 824	37,5	17 935	499 065	35,9	-3%	
Schaffhouse	3 634	79 417	45,8	3 680	79 836	46,1	1%	
Schwyz	4 122	152 759	27,0	4 203	154 093	27,3	2%	
Soleure	16 018	263 719	60,7	14 133	266 418	53,0	-12%	
Tessin	16 805	350 363	48,0	16 856	351 946	47,9	0%	
Thurgovie	10 913	263 733	41,4	10 322	267 429	38,6	-5%	
Uri	640	36 008	17,8	672	35 973	18,7	5%	
Valais	13 702	331 763	41,3	13 686	335 696	40,8	0%	
Vaud	58 343	761 446	76,6	54 548	773 407	70,5	-7%	
Zoug	5 376	120 089	44,8	5 404	122 134	44,2	1%	
Zurich	92 468	1 446 354	63,9	87 754	1 466 424	59,8	-5%	
Inconnu Suisse	3 281	_	_	3 303	_	_	1%	

Tableau 3: Code pénal: fréquence (%) et évolution par canton

2.3.1.3 Fréquence (‰) d'infractions de violence selectionnées par canton et ville⁶

Code pénal: fréquence (‰) d'infractions de violence sélectionnées par canton

	Total violence	dont voies de fait (Art. 126)	dont menaces (Art. 180)	dont lésions corporelles (Art. 122/123)	dont violence/ menace contre les fonct. (Art. 285)	dont brigandage (Art. 140)
Suisse	5,2	1,5	1,3	1,0	0,3	0,2
Appenzell RhExt.	3,3	1,0	0,9	0,2	_	_
Appenzell RhInt.	2,0	_	_	-	_	_
Argovie	3,2	1,2	0,7	0,5	0,2	0,1
Bâle-Campagne	2,6	0,7	0,6	0,6	0,1	0,1
Bâle-Ville	13,1	3,0	2,9	2,8	1,3	0,6
Berne	4,2	1,1	1,0	0,7	0,4	0,2
Fribourg	5,2	1,1	1,3	1,2	0,4	0,1
Genève	7,9	1,1	2,1	2,4	0,4	0,7
Glaris	5,5	1,7	1,2	0,7	0,3	_
Grisons	3,5	0,9	0,9	0,8	0,1	0,1
Jura	5,6	1,5	1,5	1,4	0,3	_
Lucerne	3,3	0,9	0,6	0,6	0,5	0,2
Neuchâtel	8,5	3,0	2,6	1,2	0,4	0,2
Nidwald	3,6	1,7	0,9	0,3	_	_
Obwald	4,5	1,3	0,8	0,8	0,6	_
Saint-Gall	3,0	0,8	0,7	0,4	0,4	0,1
Schaffhouse	5,7	1,2	1,2	1,5	0,3	0,2
Schwyz	2,8	0,6	0,7	0,7	0,1	0,1
Soleure	6,0	2,6	1,7	0,6	0,2	0,2
Tessin	5,3	0,5	1,7	1,9	0,1	0,2
Thurgovie	3,9	1,4	0,8	0,6	0,1	0,2
Uri	2,6	0,4	0,4	0,8	0,4	_
Valais	4,6	1,2	1,4	1,2	0,1	0,1
Vaud	6,5	2,5	2,0	1,1	0,2	0,3
Zoug	4,1	1,7	0,8	0,5	0,3	_
Zurich	6,3	2,0	1,2	1,0	0,4	0,3

Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) d'infractions de violence sélectionnées par canton

⁶ Lorsque moins de 10 infractions policières par année sont relevées, les fréquences ne sont pas calculées et leur valeur est représentée par un trait.

Code pénal: fréquence (‰) d'infractions de violence sélectionnées par ville

	Total violence	dont voies de fait (Art. 126)	dont menaces (Art. 180)	dont lésions corporelles (Art. 122/ 123)	dont violence/ menace contre les fonct. (Art. 285)	dont brigandage (Art. 140)
Basel	13,1	3,1	2,6	3,1	1,4	0,7
Bern	8,5	1,9	1,4	1,6	1,5	0,8
Biel/Bienne	11,9	3,2	2,9	2,1	1,1	0,5
Chur	6,0	1,5	1,1	1,3	0,3	0,5
Fribourg	11,9	1,8	2,8	2,8	1,5	_
Genève	10,4	1,2	2,5	3,2	0,7	1,1
Köniz	3,0	1,1	0,7	0,4	, _	· _
La Chaux-de-Fonds	12,7	4,6	4,1	1,7	0,3	0,4
Lancy	6,1	1,1	1,8	1,7	0,4	0,5
Lausanne	10,9	4,0	2,3	2,3	0,8	1,0
Lugano	6,0	0,4	1,7	2,1	0,3	_
Luzern	7,8	1,8	1,1	1,6	1,6	0,5
Neuchâtel	11,9	3,6	3,0	2,1	1,0	0,5
Schaffhausen	7,9	1,7	1,4	2,1	0,7	_
Sion	6,4	2,1	2,0	1,3	_	_
St. Gallen	4,8	1,0	0,8	0,8	0,8	0,4
Thun	5,7	1,3	1,4	1,0	0,6	0,3
Uster	5,3	2,0	0,7	0,9	0,3	_
Vernier	7,2	1,3	2,1	2,1	_	0,4
Winterthur	7,3	2,3	1,5	1,1	0,6	0,2
Zürich	10,6	2,9	1,5	2,1	0,9	0,8

Tableau 5: Code pénal: fréquence (‰) d'infractions de violence sélectionnées par ville

2.3.1.4 Fréquence (‰) d'infractions contre le patrimoine selectionnées par canton et ville Code pénal: fréquence (‰) d'infractions contre le patrimoine sélectionnées par canton

	Vol (sans vol à l'étalage (Art. 139)	dont vol par effraction/ intr. cland. (Art. 139)	dont vol de bicy- clettes (Art. 139)	dont vol de véhicule (sans bicy- clettes) (Art. 139)	Dommage à la pro- priéte (sans vol) (Art. 144)	Escro- querie (Art. 146)	Utilisation frauduleuse d'un ordi- nateur (Art. 147)
Suisse	21,0	5,6	4,3	0,8	5,2	1,9	0,6
Appenzell Rh Ext.	6,1	2,5	1,0	0,3	2,5	0,7	0,3
Appenzell Rh Int.	8,9	1,5	4,8	_	1,2	0,7	_
Argovie	12,8	3,4	5,1	0,4	2,6	7,2	0,3
Bâle-Campagne	18,3	6,1	6,4	0,8	3,3	0,7	0,3
Bâle-Ville	46,0	8,8	13,9	2,0	7,7	4,7	1,4
Berne	21,5	5,3	5,6	0,8	7,5	1,2	0,4
Fribourg	14,4	4,5	2,3	0,5	5,1	1,8	0,8
Genève	51,2	9,4	6,3	3,2	8,8	1,7	1,4
Glaris	10,8	3,8	3,2	_	2,3	1,3	_
Grisons	12,6	4,1	3,0	0,4	3,5	0,7	0,1
Jura	15,9	6,4	3,0	0,8	4,1	0,8	0,3
Lucerne	18,7	5,1	4,5	0,6	3,6	1,3	0,6
Neuchâtel	26,1	7,9	3,7	0,7	7,6	1,3	0,5
Nidwald	8,1	2,7	2,0	0,3	2,8	0,5	_
Obwald	12,5	3,4	2,8	0,4	5,1	1,6	_
Saint-Gall	13,0	4,1	3,2	0,5	2,8	1,8	0,4
Schaffhouse	12,0	3,9	2,0	0,2	4,8	1,0	0,4
Schwyz	8,2	3,2	1,4	0,2	2,3	0,8	0,3
Soleure	17,4	5,5	4,9	0,8	4,9	1,2	0,5
Tessin	15,3	4,4	2,9	0,4	4,0	1,4	0,4
Thurgovie	12,6	4,1	3,5	0,5	3,3	1,0	0,3
Uri	6,8	2,1	1,5	_	2,1	0,3	_
Valais	15,9	4,4	2,3	0,5	4,5	0,8	0,3
Vaud	27,1	9,3	2,5	1,0	6,3	1,1	0,9
Zoug	16,8	5,5	5,9	0,3	3,1	1,3	0,3
Zurich	22,4	5,4	4,2	0,4	6,3	1,8	0,7

Tableau 6: Code pénal: fréquence (‰) d'infractions contre le patrimoine sélectionnées par canton

Code pénal: fréquence (‰) d'infractions contre le patrimoine sélectionnées par ville

	Vol (sans vol à l'étalage (Art. 139)	dont vol par effraction/ intr. cland. (Art. 139)	dont vol de bicy- clettes (Art. 139)	dont vol de véhicule (sans bicy- clettes) (Art. 139)	Dommage à la pro- priéte (sans vol) (Art. 144)	Escro- querie (Art. 146)	Utilisation frauduleuse d'un ordi- nateur (Art. 147)
Basel	49,0	8,7	15,0	2,1	8,1	3,7	1,0
Bern	51,1	8,4	11,8	1,0	23,2	1,5	1,0
Biel/Bienne	48,9	10,1	11,9	1,4	20,0	2,3	0,8
Chur	23,7	5,9	9,1	1,0	4,7	1,3	_
Fribourg	31,3	6,7	3,7	1,1	13,2	3,9	0,6
Genève	64,9	10,3	8,7	3,2	10,5	2,1	1,5
Köniz	17,3	5,6	4,9	0,4	6,5	0,9	0,3
La Chaux-de- Fonds	24,2	8,1	3,2	0,8	9,3	2,3	0,6
Lancy	27,7	6,6	5,4	2,5	6,0	1,4	0,8
Lausanne	50,5	12,5	3,0	1,6	10,3	1,5	2,0
Lugano	18,7	4,7	1,8	0,5	3,7	1,2	0,4
Luzern	44,9	8,8	7,7	1,2	7,5	1,4	1,8
Neuchâtel	53,2	10,1	6,7	1,1	12,5	1,4	0,8
Schaffhausen	14,4	3,1	2,0	0,3	7,4	1,3	0,7
Sion	27,0	6,7	4,0	0,7	6,9	1,2	0,4
St. Gallen	23,1	7,1	3,7	0,5	4,6	2,4	0,7
Thun	23,4	4,3	8,6	1,0	7,2	1,1	0,4
Uster	19,4	4,6	6,3	0,4	6,0	1,2	1,7
Vernier	37,2	7,2	3,8	3,8	9,3	1,2	0,8
Winterthur	22,9	4,9	7,8	0,4	7,3	2,2	0,5
Zürich	44,2	7,8	7,0	0,8	11,4	2,3	1,3

Tableau 7: Code pénal: fréquence (‰) d'infractions contre le patrimoine sélectionnées par ville

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptablilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (%) par canton

Source(s): OFS - SPC (2016), STATPOP (2015)

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par canton

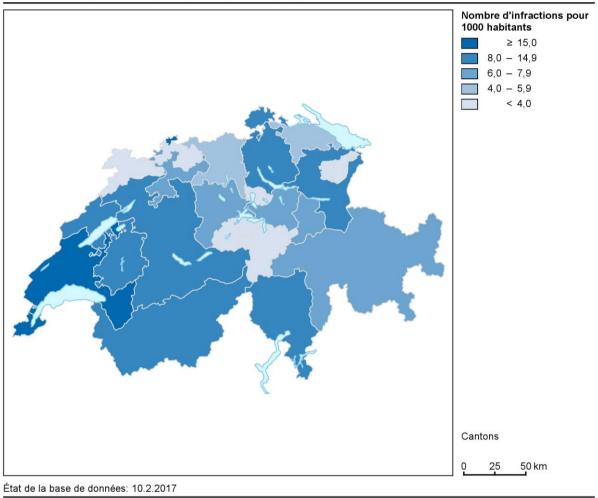


Figure 4: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (%) par canton

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2017

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par canton

Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par canton

		2015			2016			
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Différence	
Total Suisse	86 128	8 237 666	10,5	83 268	8 327 126	10,0	-3%	
Appenzell Rh Ext.	255	54 064	4,7	170	54 543	3,1	-33%	
Appenzell Rh Int.	53	15 854	3,3	22	15 974	1,4	-58%	
Argovie	3 668	645 277	5,7	3 203	653 675	4,9	-13%	
Bâle-Campagne	770	281 301	2,7	684	283 231	2,4	-11%	
Bâle-Ville	3 257	190 580	17,1	3 708	191 817	19,3	14%	
Berne	13 608	1 009 418	13,5	13 832	1 017 483	13,6	2%	
Fribourg	3 077	303 377	10,1	2 737	307 461	8,9	-11%	
Genève	9 250	477 385	19,4	8 641	484 736	17,8	-7%	
Glaris	282	39 794	7,1	246	40 028	6,1	-13%	
Grisons	1 614	195 886	8,2	1 334	196 610	6,8	-17%	
Jura	484	72 410	6,7	269	72 782	3,7	-44%	
Lucerne	2 936	394 604	7,4	2 564	398 762	6,4	-13%	
Neuchâtel	1 836	177 327	10,4	1 998	178 107	11,2	9%	
Nidwald	164	42 080	3,9	138	42 420	3,3	-16%	
Obwald	148	36 834	4,0	123	37 076	3,3	-17%	
Saint-Gall	4 336	495 824	8,7	4 845	499 065	9,7	12%	
Schaffhouse	757	79 417	9,5	1 000	79 836	12,5	32%	
Schwyz	493	152 759	3,2	944	154 093	6,1	91%	
Soleure	2 082	263 719	7,9	1 962	266 418	7,4	-6%	
Tessin	2 894	350 363	8,3	3 014	351 946	8,6	4%	
Thurgovie	1 377	263 733	5,2	1 583	267 429	5,9	15%	
Uri	179	36 008	5,0	107	35 973	3,0	-40%	
Valais	4 226	331 763	12,7	3 463	335 696	10,3	-18%	
Vaud	11 404	761 446	15,0	12 321	773 407	15,9	8%	
Zoug	601	120 089	5,0	455	122 134	3,7	-24%	
Zurich	16 376	1 446 354	11,3	13 904	1 466 424	9,5	-15%	
Inconnu Suisse	1	_	- -	1	_	_	0%	

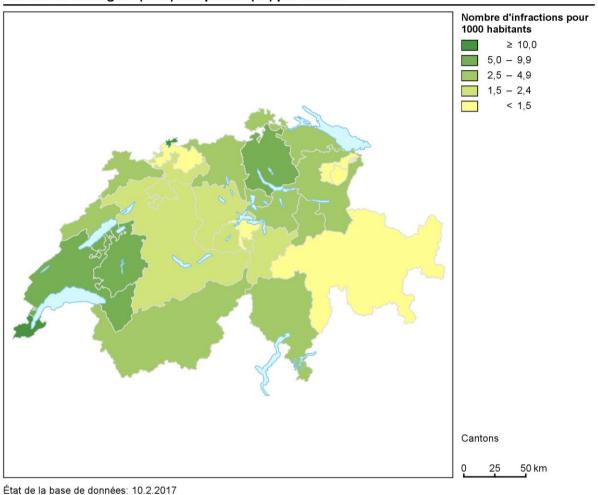
Tableau 8: Loi sur les stupéfiants: fréquence (%) et évolution par canton

2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquence (%) par canton

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par canton



Source(s): OFS - SPC (2016), STATPOP (2015)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2017

Figure 5: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par canton

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par canton

Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par canton

		2015			2016			
_	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Différence	
Total Suisse	42 184	8 237 666	5,1	41 886	8 327 126	5,0	-1%	
Appenzell Rh Ext.	61	54 064	1,1	27	54 543	0,5	-56%	
Appenzell Rh Int.	4	15 854	0,3	4	15 974	0,3	0%	
Argovie	2 334	645 277	3,6	2 814	653 675	4,3	21%	
Bâle-Campagne	299	281 301	1,1	182	283 231	0,6	-39%	
Bâle-Ville	1 693	190 580	8,9	2 630	191 817	13,7	55%	
Berne	2 670	1 009 418	2,6	2 508	1 017 483	2,5	-6%	
Fribourg	1 662	303 377	5,5	1 761	307 461	5,7	6%	
Genève	10 335	477 385	21,6	8 142	484 736	16,8	-21%	
Glaris	101	39 794	2,5	107	40 028	2,7	6%	
Grisons	253	195 886	1,3	175	196 610	0,9	-31%	
Jura	211	72 410	2,9	285	72 782	3,9	35%	
Lucerne	850	394 604	2,2	886	398 762	2,2	4%	
Neuchâtel	402	177 327	2,3	539	178 107	3,0	34%	
Nidwald	52	42 080	1,2	39	42 420	0,9	-25%	
Obwald	44	36 834	1,2	65	37 076	1,8	48%	
Saint-Gall	2 153	495 824	4,3	1 495	499 065	3,0	-31%	
Schaffhouse	778	79 417	9,8	378	79 836	4,7	-51%	
Schwyz	340	152 759	2,2	462	154 093	3,0	36%	
Soleure	683	263 719	2,6	531	266 418	2,0	-22%	
Tessin	1 138	350 363	3,2	1 197	351 946	3,4	5%	
Thurgovie	803	263 733	3,0	956	267 429	3,6	19%	
Uri	132	36 008	3,7	79	35 973	2,2	-40%	
Valais	828	331 763	2,5	1 041	335 696	3,1	26%	
Vaud	4 459	761 446	5,9	5 167	773 407	6,7	16%	
Zoug	500	120 089	4,2	482	122 134	3,9	-4%	
Zurich	9 399	1 446 354	6,5	9 933	1 466 424	6,8	6%	
Inconnu Suisse	0	-	_	1	-	-	-	

Tableau 9: Loi sur les étrangers: fréquence (‰) et évolution par canton

2.4 Prévenus selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données relatives à la population reste garantie.

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidants et de non résidants. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidante n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidants de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1 Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

	Total	Min	eurs	Jeur adul (18-24	tes		ıltes ans)	Pers. mor.	Sans notion
		m	f	m	f	m	f		
Code pénal (CP)	78 399	6 219	1 719	11 080	3 037	42 227	13 757	159	201
Loi sur les stupéfiants (LStup)	34 749	4 497	897	9 311	1 020	16 569	2 447	1	7
Loi sur les étrangers (LEtr)	25 109	569	168	5 067	1 223	13 925	4 067	73	17

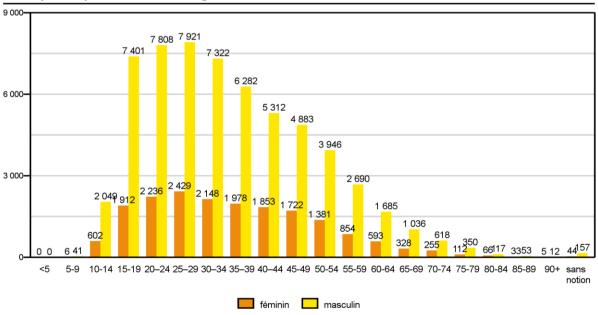
© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 10: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

2.4.2.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

Figure 6: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

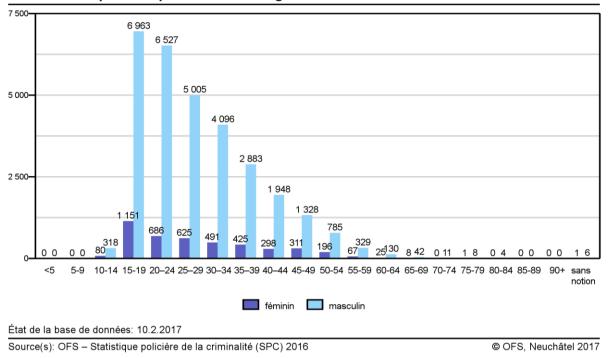


Figure 7: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

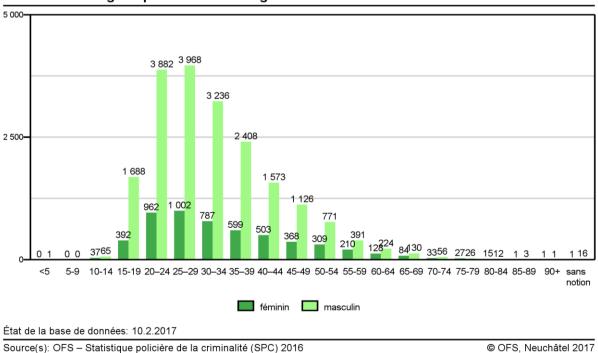
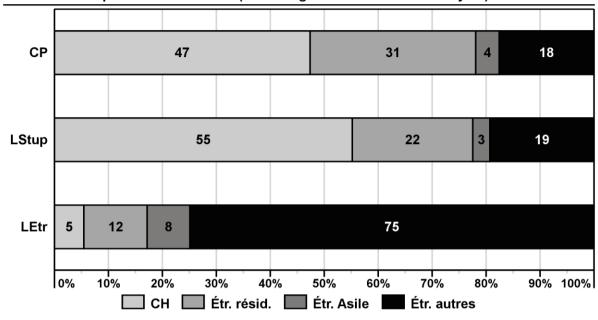


Figure 8: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.3 Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 9: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées:

Population résidante permanente étrangère (Etr. résid.):

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile):

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu (1,0%) ou manquant (0,1%)

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidante permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr: les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.4 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différenciée n'est actuellement pas encore possible.

Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidante, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

		Stat	ut de séjour	
	Total	Population résidante	Asile	Autres étrangers
Total	78 240	61 086	3 413	13 741
Suisse	37 068	37 068	0 410	10141
Total étrangers	41 172	24 018	3 413	13 741
Italie	3 797	3 085	0	712
Portugal	3 487	3 132	0	355
Allemagne	2 945	2 232	0	713
Kosovo	2 542	1 949	72	521
Roumanie	2 386	146	2	2 238
France	2 374	991	0	1 383
Serbie-et-Monténégro	1 982	1 385	94	503
Turquie	1 644	1 494	41	109
Macédoine	1 046	879	15	15:
Algérie	1 042	152	262	628
Espagne	1 037	797	0	24
Erythrée	1 037	372	583	7
Maroc	901	259	263	37
Brésil	663	528	0	13
	659	526 507	26	12
Bosnie et Herzégovine			26 97	
Tunisie	646	306		24
Croatie	534	396	3	13
Hongrie	533	163	0	37
Sri Lanka	500	381	81	3
Albanie	496	50	11	43
Afghanistan	477	74	329	7
Syrie	448	128	214	10
Autriche	443	348	0	9
Géorgie	435	9	179	24
Pologne	419	194	0	22
Irak	413	178	172	6
Somalie	400	98	248	5
Nigéria	393	91	53	24
Bulgarie	387	69	1	31
République dominicaine	317	252	1	6
Cameroun	271	198	11	6
Inconnu	270	13	14	24
Iran	243	78	69	9
Congo (Kinshasa)	233	145	36	5
Slovaquie	232	115	0	11
Royaume-Uni	224	127	0	9

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

		Stat	ut de séjour	
	Total	Population résidante	Asile	Autres étrangers
Russie	202	96	41	65
Guinée	188	49	23	116
Pays-Bas	173	98	0	75
Angola	171	113	43	15
Chine	158	72	23	63
Ukraine	156	79	25	52
Libye	150	20	68	62
Côte d'Ivoire	133	68	13	52
Colombie	132	87	1	44
Moldova	131	14	10	107
Lituanie	128	13	0	115
Sénégal	123	47	12	64
Thaïlande	122	104	0	18
Belgique	120	71	1	48
Egypte	119	75	14	30
République tchèque	118	75	0	43
Gambie	114	23	20	71
Slovénie	107	83	0	24
Pakistan	106	59	13	34
Grèce	104	79	0	25
Bélarus	104	10	35	59
Autres nationalités	2 469	1 362	194	913

Tableau 11: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

		Stat	ut de séjour	
	Total	Population résidante	Asile	Autres étrangers
Total	34 748	26 944	1 103	6 701
Suisse	19 187	19 187		
Total étrangers	15 561	7 757	1 103	6 701
Italie	1 601	1 289	0	312
France	1 463	422	0	1 041
Portugal	1 331	1 118	0	213
Allemagne	1 039	744	0	295
Nigéria	932	48	149	735
Albanie	817	11	8	798
Espagne	588	451	0	137
Turquie	496	441	11	44
Kosovo	494	413	15	66
Serbie-et-Monténégro	490	308	37	145
Algérie	427	58	86	283
Gambie	345	22	49	274
Maroc	315	67	74	174
Guinée	293	23	52	218
Tunisie	280	84	36	160
Macédoine	238	204	3	3.
Autriche	236	127	0	109
Roumanie	211	26	0	185
Brésil	195	144	1	50
Bosnie et Herzégovine	185	152	8	2
République dominicaine	181	100	0	8′
Croatie	162	141	0	2′
Erythrée	139	71	60	8
Hongrie	121	55	0	66
Somalie	119	23	80	10
Sénégal	116	22	11	83
Afghanistan	115	22	84	ę
Pologne	111	61	0	50
Royaume-Uni	101	52	0	49
Autres nationalités	2 420	1 058	339	1 023

Tableau 12: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

			ut de séjour	
	Total	Population résidante	Asile	Autres étrangers
Total	25 036	4 311	1 980	18 745
Suisse	1 375	1 375		
Total étrangers	23 661	2 936	1 980	18 745
Kosovo	2 071	368	32	1 671
Serbie-et-Monténégro	1 213	199	19	995
France	1 114	88	0	1 026
Nigéria	1 007	12	75	920
Albanie	986	5	7	974
Algérie	948	20	109	819
Roumanie	887	33	0	854
Afghanistan	767	9	372	386
Maroc	760	39	84	637
Macédoine	705	172	4	529
Erythrée	652	56	179	417
Gambie	639	6	42	591
Turquie	581	239	34	308
Brésil	542	87	0	455
Italie	518	260	0	258
Syrie	509	31	165	313
Allemagne	496	240	0	256
Tunisie	482	32	53	397
Guinée	423	7	44	372
Irak	398	35	135	228
Hongrie	352	28	0	324
Portugal	340	170	0	170
Bosnie et Herzégovine	331	63	13	255
Chine	324	29	40	255
Somalie	314	15	96	203
Sri Lanka	251	43	61	147
Iran	242	15	72	155
Géorgie	231	1	43	187
Sénégal	225	11	13	201
Bulgarie	214	15	0	199
Etats-Unis	213	7	0	206
Inde	199	13	2	184
Espagne	195	52	0	143
Croatie	191	43	1	147
Pakistan	190	12	12	166
Russie	187	12	15	160
Mali	184	1	18	165
Côte d'Ivoire	160	11	12	137
Cameroun	154	31	8	115
Ukraine	137	6	7	124
Libye	132	2	27	103
Ethiopie	129	1	30	98
Pologne	129	15	0	107
Mongolie	109	3	10	96
République dominicaine	106	27	0	79
Autres nationalités	2 731		146	
Autres Hationalites	2131	372	140	2 213

Tableau 13: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre d'infractions par prévenu dans une année civile

	Nombre d'infractions par personne							
	1	2	3	4	5–10	>10	Total	
Total mineurs	4 053	1 582	848	468	699	288	7 938	
Suisses	2 432	985	486	260	391	146	4 700	
Étrangers	1 621	597	362	208	308	142	3 238	
résidents	1 126	385	233	149	196	86	2 175	
asile	211	105	53	26	41	22	458	
autres	284	107	76	33	71	34	605	
Total adultes	36 247	15 966	7 148	3 687	5 479	1 775	70 302	
Suisses	16 953	7 683	3 134	1 649	2 216	733	32 368	
Étrangers	19 294	8 283	4 014	2 038	3 263	1 042	37 934	
résidents	11 101	5 234	2 205	1 256	1 660	387	21 843	
asile	1 404	612	312	163	335	125	2 951	
autres	6 789	2 437	1 497	619	1 268	530	13 140	

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 14: Code pénal: nombre d'infractions par prévenu dans une année civile

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions par prévenu dans une année civile

	Nombre d'infractions par personne							
	1	2	3	4	5–10	>10	Total	
Total mineurs	1 516	2 660	440	367	376	35	5 394	
Suisses	1 170	2 047	333	257	262	18	4 087	
Étrangers	346	613	107	110	114	17	1 307	
résidents	287	498	84	92	88	8	1 057	
asile	18	41	8	11	14	4	96	
autres	41	74	15	7	12	5	154	
Total adultes	9 423	11 696	3 194	2 120	2 408	513	29 354	
Suisses	5 072	5 779	1 675	1 128	1 176	270	15 100	
Étrangers	4 351	5 917	1 519	992	1 232	243	14 254	
résidents	2 392	2 513	716	429	543	107	6 700	
asile	293	400	101	89	104	20	1 007	
autres	1 666	3 004	702	474	585	116	6 547	

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 15: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions par prévenu dans une année civile

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.5.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions par prévenu dans une année civile

	Nombre d'infractions par personne							
	1	2	3	4	5–10	>10	Total	
Total mineurs	357	210	52	58	56	4	737	
Suisses	1	1	1	0	0	0	3	
Étrangers	356	209	51	58	56	4	734	
résidents	9	5	1	0	1	0	16	
asile	41	12	0	3	3	1	60	
autres	306	192	50	55	52	3	658	
Total adultes	14 259	5 303	2 085	1 083	1 288	281	24 299	
Suisses	997	267	45	39	21	3	1 372	
Étrangers	13 262	5 036	2 040	1 044	1 267	278	22 927	
résidents	2 124	539	103	87	58	9	2 920	
asile	1 370	327	110	37	55	21	1 920	
autres	9 768	4 170	1 827	920	1 154	248	18 087	

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 16: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions par prévenu dans une année civile

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.6 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus							
	1	2	3	4	5–10	>10		
Nombre d'infractions	126 562	20 664	5 430	1 980	9 847	489		

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 17: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

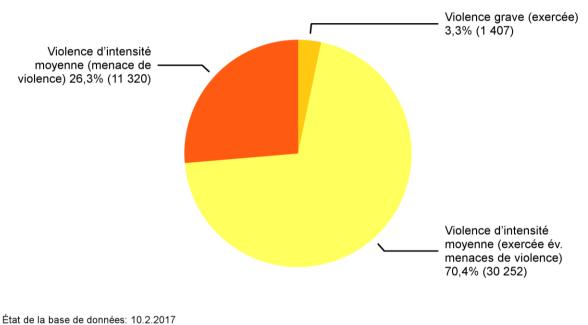
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

Figure 10: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	20	15	20	16	
-	Infrac-	Élucida-	Infrac-	Élucida-	Différence
	tions	tions	tions	tions	
Total violence	42 266	85,1%	42 979	85,7%	2%
Violence grave (exercée)	1 358	79,3%	1 407	81,7%	4%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	198	92,4%	232	98,3%	17%
Homicides avec arme à feu	36	91,7%	47	100,0%	31%
Homicides avec arme	0.5	00.00/	400	07.00/	200/
coupante/tranchante	95	92,6%	123	97,6%	29%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	11	72,7%	11	100,0%	0%
Homicides avec violence physique	40	97,5%	30	100,0%	-25%
Homicides autre instrument	15	93,3%	15	93,3%	0%
Homicides sans notion/inconnu	1	100,0%	6	100,0%	500%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	616	73,1%	573	77,5%	-7%
Lés. corp. graves avec arme à feu	16	81,3%	7	85,7%	-56%
Lés. corp. graves avec arme					
coupante/tranchante	106	89,6%	97	88,7%	-8%
Lés. corp. graves avec arme	0.5	= 4.0 0/	0.4	74.00/	4.407
contondante/d'estoc	35	54,3%	31	71,0%	-11%
Lés. corp. graves avec violence physique	309	84,5%	289	83,7%	-6%
Lés. corp. graves autre instrument	136	39,7%	143	59,4%	5%
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	14	57,1%	6	50,0%	-57%
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	-	0	-	0%
Prise d'otage (Art. 185)	4	100,0%	4	100,0%	0%
Viol (Art. 190)	532	82,3%	588	79,6%	11%
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	8	25,0%	10	50,0%	25%
Violence d'intensité moyenne (exercée év.					
menaces de violence)	29 542	84,7%	30 252	85,3%	2%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	7 381	83,7%	7 787	84,7%	6%
Voies de fait (Art. 126)	11 887	90,1%	12 162	89,2%	2%
Participation à rixe (Art. 133) ⁷	932	99,0%	904	98,1%	-3%
Participation à agression (Art. 134) ⁷	1 377	71,7%	1 271	82,8%	-8%
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	1 851	37,4%	1 866	39,2%	1%
Contrainte (Art. 181)	2 237	90,7%	2 497	89,2%	12%
Mariage forcé (Art. 181a)	13	100%	5	80,0%	-62%
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	315	84,1%	284	86,3%	-10%
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art.	010	,			
184)	4	100,0%	3	100,0%	-25%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	736	85,5%	702	82,2%	-5%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	2 808	92,7%	2 764	95,3%	-2%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	2 000	0,0%	7	57,1%	600%
Violence d'intensité moyenne (menaces de	ı	0,076	1		
violence)	11 366	86,9%	11 320	87,1%	0%
	10 571	90,8%	10 462	91,6%	-1%
Menaces (Art. 180)	10 571	30,070	10 702	0/0,16	- 1 /0

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 18: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

34

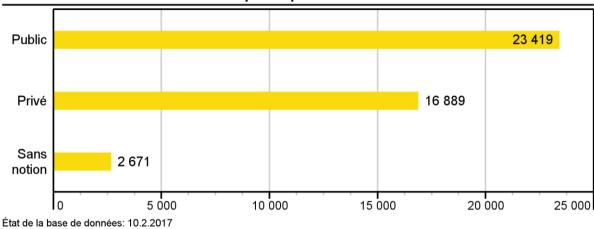
⁷ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

3.1.3 Infractions de violence selon l'endroit

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

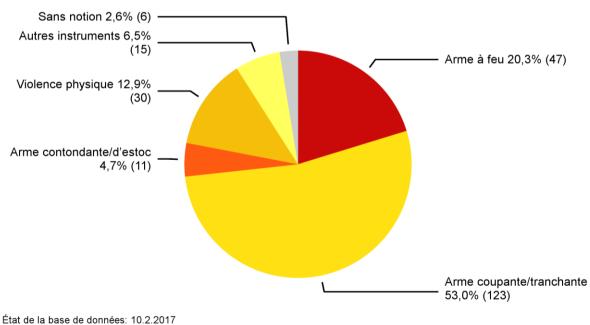
© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 11: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (Art. 111-113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

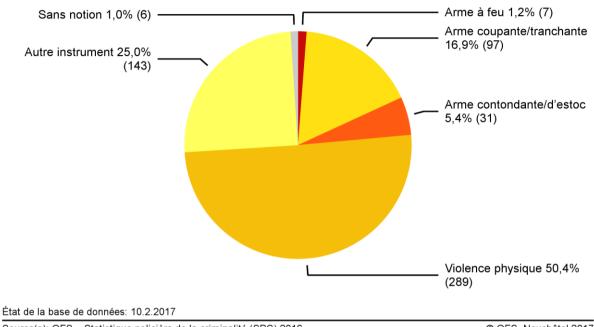


Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

Figure 12: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

Figure 13: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

			Âge	e/Sexe		Étr./S	Statut
	Total	<18	18– 24	>24	М	Total	Résid.
Total violence	26 495	2 421	4 714	19 358	21 562	13 467	9 905
Violence grave (exercée)	1 238	107	326	805	1 166	684	422
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	217	7	46	164	187	115	62
Homicides arme à feu	43	1	8	34	41	16	11
Homicides arme coupante/tranchante	118	5	31	82	101	70	33
Homicides arme contondante/d'estoc	7	0	0	7	7	6	2
Homicides violence physique	36	1	6	29	31	19	13
Homicides autre instrument	12	0	1	11	7	3	2
Homicides sans notion/inconnu	3	0	1	2	2	1	1
Lésions corporelles graves (Art. 122)	529	57	167	305	485	273	175
Lés. corp. grav. arme à feu	6	0	0	6	6	2	1
Lés. corp. grav. arme	95	4	25	66	80	62	30
coupante/tranchante	90	4	25	00	00	02	30
Lés. corp. grav. avec arme	37	5	7	25	34	18	14
contondante/d'estoc	31	3	,	23	J 1	10	17
Lés. corp. grav. violence physique	301	38	118	145	283	152	101
Lés. corp. graves autre instrument	88	10	19	59	81	41	30
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	6	0	0	6	5	1	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	5	0	2	3	5	3	0
Viol (Art. 190)	495	43	110	342	493	298	190
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	11	1	4	6	11	6	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év.	21 528	2 066	4 061	15 399	17 446	10 978	8 105
menaces de violence)					-		
Lésions corporelles simples (Art. 123)	6 736	708	1 487	4 541	5 669	3 586	2 599
Voies de fait (Art. 126)	10 251	762	1 485	8 004	7 807	5 246	4 305
Participation à rixe (Art. 133)	850	130	389	331	783	482	295
Participation à agression (Art. 134)	985	277	429	279	896	503	322
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	1 048	293	347	408	964	628	311
Contrainte (Art. 181)	2 110	114	281	1 713	1 766	903	707
Zwangsheirat (Art. 181a)	5	0	1	4	4	3	2
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	303	21	62	220	252	185	121
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	11	1	7	3	11	6	4
Contrainte sexuelle (Art. 189)	544	104	85	355	531	306	213
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	2 003	157	502	1 344	1 722	870	406
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	4	0	1	3	4	3	2
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	9 374	634	1 208	7 532	7 832	5 052	3 911
Menaces (Art. 180)	9 109	591	1 161	7 357	7 617	4 897	3 833
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	341	48	58	235	278	209	124

Tableau 19: Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 <u>Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe</u>

Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Total violence Violence grave (exercée) Homicides (Art. 111–113/116), y c.	33 346	<18	18– 24	>24	М	F	Pers.
Violence grave (exercée)						•	mor.
	4 007	3 551	5 482	23 742	18 298	14 477	571
Homicides (Art. 111–113/116), v c.	1 367	173	302	891	594	772	1
	224	10	20	100	150	0.1	0
tentatives	234	12	30	192	153	81	0
Homicides arme à feu	47	2	6	39	33	14	0
Homicides arme coupante/tranchante	126	8	22	96	94	32	0
Homicides arme contondante/d'estoc	11	0	1	10	5	6	0
Homicides violence physique	30	2	1	27	11	19	0
Homicides autre instrument	14	0	0	14	5	9	0
Homicides sans notion/inconnu	6	0	0	6	5	1	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	558	42	124	392	430	128	0
Lés. corp. grav. arme à feu	7	0	1	6	6	1	0
Lés. corp. grav. arme	92	6	17	69	79	13	0
coupante/tranchante	92	О	17	69	79	13	U
Lés. corp. grav. avec arme	20	_	6	10	22	7	0
contondante/d'estoc	30	5	6	19	23	/	0
Lés. corp. grav. violence physique	279	27	77	175	202	77	0
Lés. corp. graves autre instrument	144	4	22	118	116	28	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	6	0	1	5	4	2	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	5	0	2	3	4	1	0
Viol (Art. 190)	568	120	140	308	0	568	0
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	18	0	8	9	15	2	1
Violence d'intensité moyenne (exercée	26.250	2 000	4 E20	10 117	44 700	44 054	205
év. menaces de violence)	26 358	2 998	4 528	18 447	14 722	11 251	385
Lésions corporelles simples (Art. 123)	7 596	865	1 501	5 230	4 831	2 765	0
Voies de fait (Art. 126)	11 527	1 442	1 796	8 289	5 493	6 034	0
Participation à rixe (Art. 133)	226	25	94	107	200	26	0
Participation à agression (Art. 134)	770	123	265	382	648	122	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	2 198	237	515	1 209	1 332	629	237
Contrainte (Art. 181)	2 452	254	395	1 732	1 084	1 297	71
Mariage forcé (Art. 181a)	4	0	3	1	0	4	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	278	44	60	174	81	197	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art.						•	
184)	4	1	0	3	4	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	669	234	144	291	79	590	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	2 704	3	192	2 427	2 075	547	82
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	8	2	0	6	4	4	0
Violence d'intensité moyenne (menaces							_
de violence)	11 169	880	1 561	8 532	5 220	5 753	196
Menaces (Art. 180)	10 396	814	1 405	8 067	4 675	5 611	110
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	828	71	165	505	582	159	87

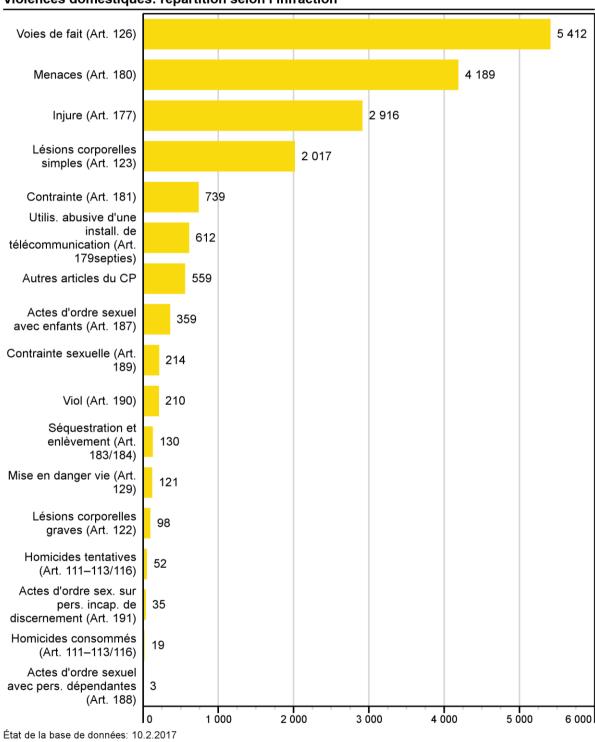
Tableau 20: Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

Figure 14: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2015	2016	
	Infractions	Infractions	Différence
Total infractions de violences domestiques	17 297	17 685	2%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	36	19	-47%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	52	52	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	84	98	17%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	1 952	2 017	3%
Voies de fait (Art. 126)	5 181	5 412	4%
Mise en danger vie (Art. 129)	119	121	2%
Injure (Art. 177)	2 835	2 916	3%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	657	612	-7%
Menaces (Art. 180)	4 197	4 189	0%
Contrainte (Art. 181)	768	739	-4%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	124	130	5%
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	348	359	3%
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	5	3	-40%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	201	214	6%
Viol (Art. 190)	195	210	8%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	18	35	94%
Autres articles du CP ⁸	525	559	6%

© OFS. Neuchâtel 2017

Tableau 21: Violences domestiques: évolution des infractions

La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 38% de ces infractions.

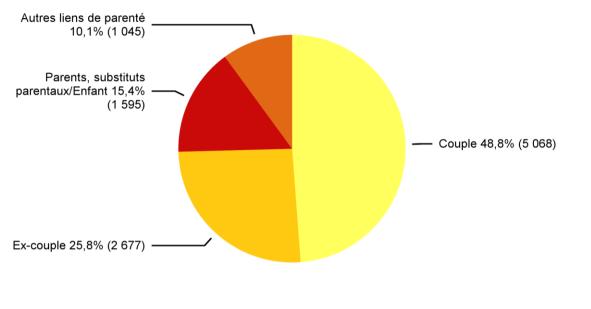
La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

⁸ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260bis CP).

3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police entre dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple: Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 10.2.2017

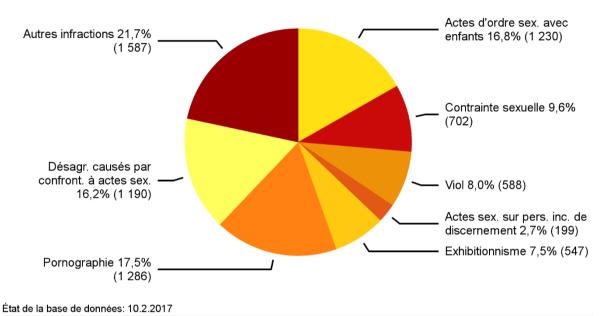
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

Figure 15: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 16: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 <u>Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions</u>

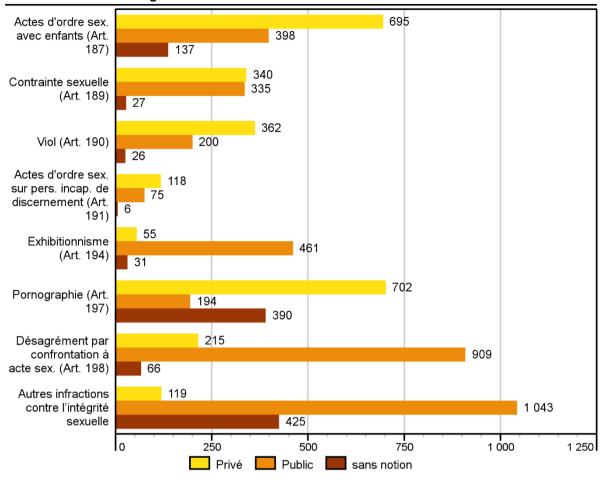
Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

	20	15	20	16	
·	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence
Total intégrité sexuelle	6 756	82,3%	7 329	81,9%	8%
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	1 228	83,8%	1 230	82,1%	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	736	85,5%	702	82,2%	-5%
Viol (Art. 190)	532	82,3%	588	79,6%	11%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	176	80,7%	199	83,9%	13%
Exhibitionnisme (Art. 194)	591	52,3%	547	52,5%	-7%
Pornographie (Art. 197)	1 112	92,8%	1 286	89,1%	16%
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	1 058	65,5%	1 190	66,3%	12%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	1 323	97,4%	1 587	98,0%	20%

Tableau 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 17: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 <u>Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction</u>

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

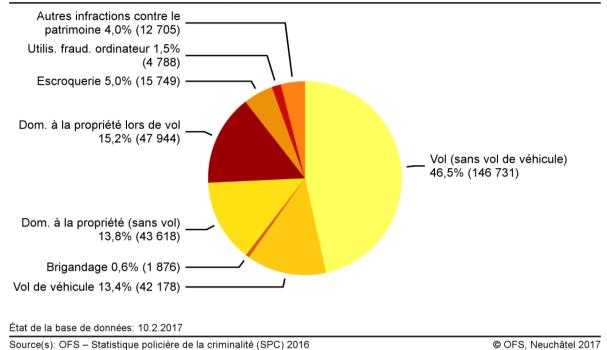


Figure 18: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 <u>Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions</u>

Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

	201	5	201	6	
-	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence
Total patrimoine	336 077	19,1%	315 589	21,4%	-6%
Appropr. illégitime (Art. 137)	2 909	22,0%	2 688	22,5%	-8%
Abus de confiance (Art. 138)	2 668	89,2%	2 184	87,6%	-18%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	161 660	18,2%	146 731	20,2%	-9%
Vol de véhicule (Art. 139)	44 900	4,1%	42 178	3,3%	-6%
Brigandage (Art. 140)	1 859	37,3%	1 876	39,3%	1%
Soustraction de chose (Art. 141)	502	85,1%	541	85,0%	8%
Soustraction de données (Art. 143)	778	16,2%	979	20,2%	26%
Accès indu sys. info (Art. 143bis)	312	26,6%	383	29,8%	23%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	44 890	17,7%	43 618	19,4%	-3%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	54 103	13,5%	47 944	14,6%	-11%
Escroquerie (Art. 146)	11 874	65,7%	15 749	71,3%	⁹ 33%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	4 370	33,6%	4 788	29,0%	10%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	374	86,1%	472	89,6%	26%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	597	76,9%	788	69,7%	32%
Extorsion et chantage (Art. 156)	796	34,8%	865	32,1%	9%
Gestion déloyale (Art. 158)	293	93,2%	355	96,6%	21%
Détournement de salaire (Art. 159)	145	92,4%	126	92,9%	-13%
Recel (Art. 160)	1 334	96,7%	1 213	97,8%	-9%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	227	99,6%	293	97,3%	29%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	296	99,3%	351	97,7%	19%
Autres infractions contre le patrimoine	1 190	73,9%	1 467	71,5%	23%

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 23: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

-

⁹ Cette augmentation se base sur un cas spécifique du canton d'Argovie comptabilisant à lui seul 3920 infractions d'escroquerie et autant d'infractions de faux dans les titres.

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument

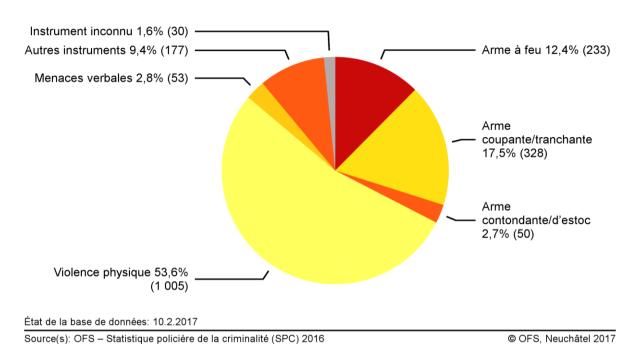


Figure 19: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 <u>Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions</u>

Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

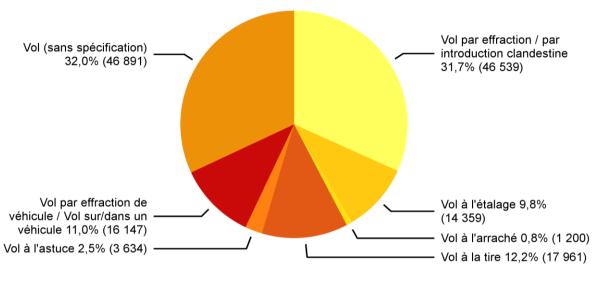
	20	015	20)16	
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	Différence
Total brigandage (Art. 140)	1 859	37,3%	1 876	39,3%	1%
Arme à feu	231	48,1%	233	48,5%	1%
Arme coupante/tranchante	350	46,3%	328	49,1%	-6%
Arme contondante/d'estoc	37	51,4%	50	28,0%	35%
Violence physique	988	30,7%	1 005	33,7%	2%
Menaces verbales	71	35,2%	53	39,6%	-25%
Autres instruments	125	41,6%	177	42,4%	42%
Instrument inconnu	57	38,6%	30	46,7%	-47%

Tableau 24: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 20: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

A proprement parler, la loi ne connaît que le vol de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions

Type de vol: élucidation et évolution des infractions

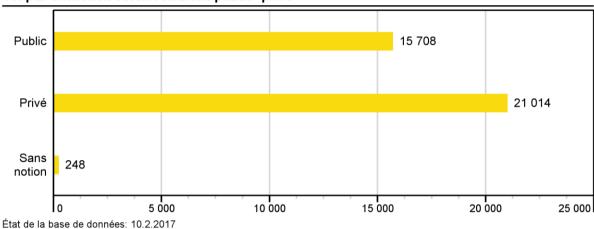
	2	015	2	016	
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	Différence
Total vols (sans vols de véhicule)	161 660	18,2%	146 731	20,2%	-9%
Vol (sans spécification)	50 611	14,2%	46 891	15,6%	-7%
Vol par effraction	42 416	14,0%	36 970	15,0%	-13%
Vol par introduction clandestine	10 153	14,7%	9 569	16,9%	-6%
Vol à l'étalage	13 993	84,2%	14 359	85,4%	3%
Vol à l'arraché	1 420	10,8%	1 200	11,1%	-15%
Vol à la tire	20 303	3,6%	17 961	4,1%	-12%
Vol à l'astuce	4 513	13,9%	3 634	16,0%	-19%
Vol par effraction de véhicule	9 574	7,0%	8 580	7,4%	-10%
Vol sur/dans un véhicule	8 677	10,2%	7 567	10,1%	-13%

Tableau 25: Type de vol: élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 21: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex.: l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

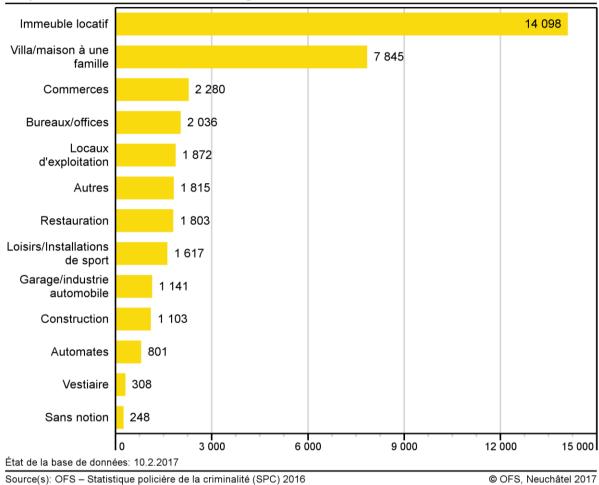
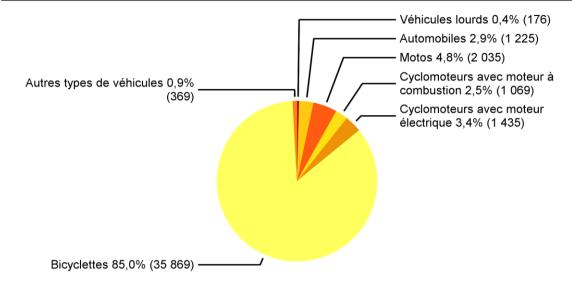


Figure 22: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 23: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

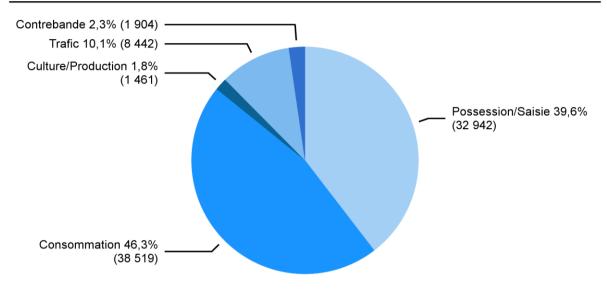
	201	5	201	6	
_	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence
Total vols de véhicules	44 900	4,1%	42 178	3,3%	-6%
Véhicules lourds	245	24,9%	176	18,8%	-28%
Automobiles	1 562	31,6%	1 225	28,7%	-22%
Motos	2 222	8,4%	2 035	8,6%	-8%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	1 225	10,9%	1 069	7,3%	-13%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	941	3,8%	1 435	3,3%	52%
Bicyclettes	38 322	2,3%	35 869	1,8%	-6%
Autres véhicules	383	7,0%	369	10,8%	-4%

Tableau 26: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

3.8 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.8.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

Figure 24: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

3.8.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

	201	5	201	6	
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence
Total infractions à la LStup	86 128	96,7%	83 268	95,8%	-3%
Total possession/saisie	33 539	92,6%	32 942	90,6%	-2%
Possession/saisie contravention	23 588	92,0%	24 056	90,3%	2%
Possession/saisie délit	8 184	93,6%	7 076	90,5%	-14%
Possession/saisie crime	1 767	96,3%	1 810	95,3%	2%
Total consommation	37 799	99,7%	38 519	99,7%	2%
Total culture/production	2 551	98,7%	1 461	98,7%	-43%
Culture/production contravention	757	99,5%	492	99,0%	-35%
Culture/production délit	1 650	98,3%	798	98,4%	-52%
Culture/production crime	144	98,6%	171	99,4%	19%
Total trafic	8 234	98,1%	8 442	97,9%	3%
Trafic délit	5 752	98,1%	5 852	98,0%	2%
Trafic crime	2 482	98,0%	2 590	97,7%	4%
Total contrebande	4 005	98,4%	1 904	93,5%	-52%
Importation, exportation, transit délit	3 702	98,6%	1 647	93,0%	-56%
Importation, exportation, transit crime	303	96,7%	257	97,3%	-15%

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

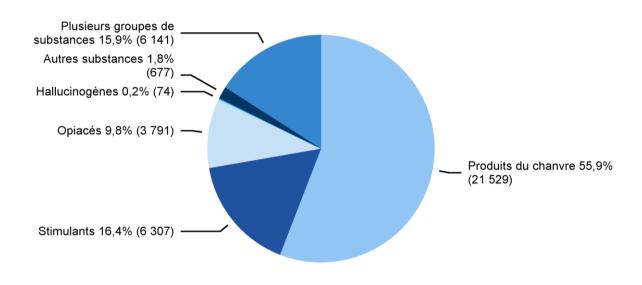
Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

3.8.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.8.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS - Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

Figure 25: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

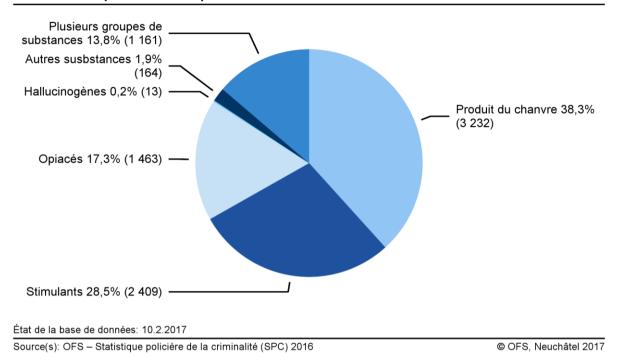


Figure 26: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.8.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.8.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15 – 17	18– 19	20 – 24	25 – 29	30 – 39	40– 49	50- 59	60+	sans notion
Suisses	14 460	0	210	2 904	1 598	3 058	2 033	2 550	1 429	583	94	1
Étrangers	10 645	0	82	909	782	2 226	1 988	3 079	1 235	309	33	2
résidents	5 954	0	65	739	433	1 072	926	1 659	816	218	25	1
asile	812	0	8	68	109	242	164	164	49	6	1	1
autres	3 879	0	9	102	240	912	898	1 256	370	85	7	0
Suissesses	2 613	0	55	578	226	424	337	477	333	162	21	0
Étrangères	1 091	0	21	168	69	161	185	287	153	43	3	1
résidents	795	0	19	149	51	97	114	202	122	38	3	0
asile	20	0	0	5	3	3	4	2	3	0	0	0
autres	276	0	2	14	15	61	67	83	28	5	0	1

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.8.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18 – 19	20 – 24	25 – 29	30 – 39	40– 49	50– 59	60+	sans notion
Suisses	2 473	0	39	349	287	511	325	449	334	143	35	1
Étrangers	4 033	Ö	19	139	333	1 043	803	1 122	445	111	17	1
résidents	1 192	0	16	96	90	208	163	339	199	68	13	0
asile	340	0	0	17	43	96	67	89	25	2	1	0
autres	2 501	0	3	26	200	739	573	694	221	41	3	1
Suissesses	395	0	6	32	23	67	52	75	83	52	5	0
Étrangères	295	0	2	18	7	33	49	100	56	26	4	0
résidents	197	0	1	18	5	18	28	64	40	19	4	0
asile	6	0	0	0	1	2	2	0	1	0	0	0
autres	92	0	1	0	1	13	19	36	15	7	0	0

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.8.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

		Enregis	trements	(affaires)			Total
	1	2	3	4	5–10	>10	Total
Total mineurs	4 317	765	208	60	43	1	5 394
Suisses	3 313	556	147	40	31	0	4 087
Étrangers	1 004	209	61	20	12	1	1 307
résidents	806	180	49	13	9	0	1 057
asile	61	20	7	4	3	1	96
autres	137	9	5	3	0	0	154
Total adultes	23 958	3 432	964	414	483	103	29 354
Suisses	12 388	1 743	473	207	227	62	15 100
Étrangers	11 570	1 689	491	207	256	41	14 254
résidents	5 477	821	205	79	96	22	6 700
asile	721	160	57	24	39	6	1 007
autres	5 372	708	229	104	121	13	6 547

Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.8.5 Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

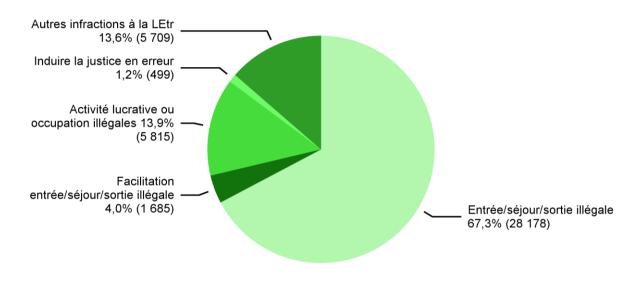
	Affaires	Pièces/tablettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
Produits de chanvre					
Graines de cannabis	599	13 138	15,79	3	1 882
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	288	1 799	15,39	-	51 237
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	484	3 623	277	_	37 367
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	197	234	436	-	2 126
Haschisch	3 848	211	315	_	_
Huile de haschisch	46	6	0,50	97	_
Marijuana	17 942	5 737	1 437	755	3 901
Cannabinoïdes de synthèse	24	27	0,09	_	_
Stimulants					
Amphétamine	1 383	1 060	76,77	105	_
Crack	38	_	0,12	_	-
Ecstasy	1 148	41 846	22,66	30	_
Khat	34	_	1 113	_	_
Feuilles de coca	6	-	1,73	4 040	_
Cocaïne Methomphétamine (nilules theïas, ias, arvetal)	5 956	126	240	1 810	_
Methamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	353 1	2 853	2,10	_	_
Méphédrone MDPV	9		0,00 0,15	19	_
Opiacés	9	_	0,15	19	_
Héroïne	4 172	12	168	5	_
Morphine-/héroïne-base	38	134	0,01	176	_
Opium	13	2	0,17	15	_
Méthadone	207	3 724	1,27	8 915	_
Autres produits de substitution	28	90	11,35	313	_
Hallucinogènes	_		,		
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	198	129	32,53	4	1
LSD	221	1 864	0,14	14	_
Mescaline	15	12	0,72	_	6
Autres hallucinogènes	46	431	2,73	78	_
Autres substances					
GHB/GBL	83	84	4,39	20 924	_
Autres substances stupéfiantes	216	2 180	21,79	6 570	_
Matières premières et produits ayant un effet					
présumé semblable à celui des stupéfiants (Swissmedic tableau e)	40	519	0,24	-	-
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	1 142	24 066	0,56	471	_
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	21	2 873	0,01	180	_
Substances de coupage Substance pas encore connue	231 331	13 2 761	221 47,66	- 5 332	_ _

Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances

3.9 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.9.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

Figure 27: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.9.2 Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	20	15	20	16	
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	Différence
Total infractions à la LEtr	42 184	99,9%	41 886	99,9%	-1%
Total entrée/séjour/sortie illégaux	29 710	99,9%	28 178	100,0%	-5%
Viol. des dispo. sur l'entrée	12 607	100,0%	12 187	100,0%	-3%
Séjour illégal	16 638	99,9%	15 707	99,9%	-6%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front, autorisé	39	94,9%	56	100,0%	44%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	426	98,8%	228	100,0%	-46%
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	1 651	99,7%	1 685	99,9%	2%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégaux	1 496	99,7%	1 483	99,9%	-1%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	29	100,0%	29	100,0%	0%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	126	99,2%	173	100,0%	37%
Total activité lucrative ou occupation illégaux	5 908	99,9%	5 815	99,9%	-2%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	3 837	99,9%	3 757	99,9%	-2%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	399	99,7%	237	100,0%	-41%
Occupation d'étrangers non autorisée	1 596	99,9%	1 725	99,8%	8%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	60	100,0%	83	100,0%	38%
Changement d'emploi sans autoris.	16	100,0%	13	100,0%	-19%
Total induire la justice en erreur	495	99,6%	499	100,0%	1%
Fausses indications/dissimulation de faits	446	99,8%	416	100,0%	-7%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	49	98,0%	83	100,0%	69%
Total autres infractions à la LEtr	4 420	100,0%	5 709	100,0%	29%
Non-respect assign. lieu de résidence	1 671	100,0%	2 479	100,0%	48%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	684	99,9%	810	100,0%	18%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	47	100,0%	74	100,0%	57%
Non-respect des conditions de l'autorisation	180	100,0%	187	100,0%	4%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	417	100,0%	521	99,8%	25%
Autres infractions à la LEtr	1 421	100,0%	1 638	99,9%	15%

Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi

	2012	2013	2014	2015	2016
Code pénal (CP)	611 903	575 138	526 066	487 611	467 731
Loi sur les stupéfiants (LStup)	92 862	97 289	80 986	86 128	83 268
Loi sur les étrangers (LEtr)	36 422	41 512	39 544	42 184	41 886

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 33: Infractions selon la loi

4.1.2 <u>Titres du Code pénal et sélection d'infractions</u>

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2012	2013	2014	2015	2016
Total général du Code pénal	611 903	575 138	526 066	487 611	467 731
Total vie et intégrité corporelle	26 351	25 727	24 286	24 184	24 722
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	45	57	41	57	45
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	184	152	132	141	187
Lésions corporelles graves (Art. 122)	597	568	609	616	573
Lésions corporelles simples (Art. 123)	8 728	8 527	7 782	7 381	7 787
Total patrimoine	444 039	413 166	370 445	336 077	315 589
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	237 449	217 978	186 708	161 660	146 731
dont vol par effraction	61 128	56 930	52 338	42 416	36 970
dont vol à l'arrachée	2 473	2 228	1 640	1 420	1 200
Vol de véhicule (Art. 139) ¹⁰	48 121	44 079	47 762	44 900	42 178
Brigandage (Art. 140)	3 603	3 196	2 367	1 859	1 876
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	50 279	48 130	46 942	44 890	43 618
Escroquerie (Art. 146)	8 066	9 304	9 563	11 874	¹¹ 15 749
Extorsion et chantage (Art. 156)	387	647	773	796	865
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	931	830	1 005	878	1 154
Total honneur, domaine secret ou privé	13 223	13 503	13 718	14 675	15 399
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	2 342	2 514	2 765	2 755	3 008
Total liberté	85 521	81 504	76 265	69 788	66 152
Menaces (Art. 180)	11 198	11 167	10 328	10 571	10 462
Contrainte (Art. 181)	2 193	2 264	2 201	2 237	2 497
Traite d'êtres humains (Art. 182)	78	61	46	58	125
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	285	316	353	315	284
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	5 627	4 629	4 666	4 745	5 067
Total intégrité sexuelle	6 483	7 239	6 484	6 756	7 329
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	1 203	1 330	1 300	1 228	1 230
Viol (Art. 190)	569	571	556	532	588
Exhibitionnisme (Art. 194)	591	459	514	591	547
Pornographie (Art. 197)	896	1 501	1 207	1 112	1 286
Total danger collectif	2 817	2 423	2 633	2 637	2 498
Incendie intentionnel (Art. 221)	1 183	965	1 081	1 079	983
Total autorité publique	9 243	8 744	8 389	9 145	9 326
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	2 957	2 776	2 567	2 808	2 764
Total administration de la justice	1 725	1 765	1 774	1 862	2 086
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	351	356	386	367	663
Autres Code pénal	22 501	21 067	22 072	22 487	24 630

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

 $^{\rm 10}$ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

62

¹¹ Cette augmentation se base sur un cas spécifique du canton d'Argovie comptabilisant à lui seul 3920 infractions d'escroquerie et autant d'infractions de faux dans les titres.

4.1.3 Infractions de violence

Infractions de violence

	2012	2013	2014	2015	2016
Total infractions de violence	46 509	45 583	42 396	42 266	42 979
Violence grave (exercée)	1 419	1 365	1 354	1 358	1 407
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	229	209	173	198	232
Homicides avec arme à feu	51	46	18	36	47
Homicides avec arme coupante/tranchante	104	95	84	95	123
Homicides avec arme contondante/d'estoc	12	6	9	11	11
Homicides avec violence physique	35	41	36	40	30
Homicides autre instrument	22	15	19	15	15
Homicides sans notion/inconnu	5	6	7	1	6
Lésions corporelles graves (Art. 122)	597	568	609	616	573
Lés. corp. graves avec arme à feu	11	10	44	16	7
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	116	92	94	106	97
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	31	16	24	35	31
Lés. corp. graves avec violence physique	324	260	258	309	289
Lés. corp. graves autre instrument	87	131	129	136	143
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	28	59	60	14	6
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	5	5	1	4	4
Viol (Art. 190)	569	571	556	532	588
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	19	12	15	8	10
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces	22 500	22.400	20.042	20 542	20.252
de violence)	33 506	32 406	29 942	29 542	30 252
Lésions corporelles simples (Art. 123)	8 728	8 527	7 782	7 381	7 787
Voies de fait (Art. 126)	12 062	12 223	11 593	11 887	12 162
Participation à rixe (Art. 133) ¹²	1 076	922	885	932	904
Participation à agression (Art. 134) ¹²	1 976	1 587	1 514	1 377	1 271
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	3 584	3 184	2 352	1 851	1 866
Contrainte (Art. 181)	2 193	2 264	2 201	2 237	2 497
Mariage forcé (Art. 181a)	_	2	3	13	5
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	285	316	353	315	284
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	5	3	1	4	3
Contrainte sexuelle (Art. 189)	639	600	690	736	702
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	2 957	2 776	2 567	2 808	2 764
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	1	2	1	1	7
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	11 584	11 812	11 100	11 366	11 320
Menaces (Art. 180)	11 198	11 167	10 328	10 571	10 462
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1,2,4)	386	645	772	795	858
-					

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 35: Infractions de violence

Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

4.1.4 Infractions de violence domestiques

Infractions de violences domestiques¹³

	2012	2013	2014	2015	2016
Total infractions de violences domestiques	15 810	16 495	15 650	17 297	17 685
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	22	23	23	36	19
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	46	44	39	52	52
Lésions corporelles graves (Art. 122)	81	75	72	84	98
Lésions corporelles simples (Art. 123)	2 048	2 190	1 879	1 952	2 017
Voies de fait (Art. 126)	4 597	4 798	4 632	5 181	5 412
Mise en danger vie (Art. 129)	99	90	105	119	121
Injure (Art. 177)	2 246	2 391	2 408	2 835	2 916
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	658	679	594	657	612
Menaces (Art. 180)	4 099	4 244	3 896	4 197	4 189
Contrainte (Art. 181)	734	731	630	768	739
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	113	118	113	124	130
Actes sexuels enfant (Art. 187)	231	300	300	348	359
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	4	2	3	5	3
Contrainte sexuelle (Art. 189)	158	145	200	201	214
Viol (Art. 190)	197	218	180	195	210
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	20	24	26	18	35
Autres articles du CP ¹⁴	457	423	550	525	559

Tableau 36: Infractions de violences domestiques

^{13 40%} de la forte augmentation des infractions de violence domestique entre les années 2014 et 2015 est due au canton de Zürich. Ce dernier a rendu un champ obligatoire dans son système de gestion des affaires, seulement depuis le mois de mai 2015, contrairement aux autres cantons. Ce changement a alors imposé la saisie de la relation entre le prévenu et le lésé pour les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle, respectivement sexuelle.

les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle, respectivement sexuelle.

14 Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

4.1.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

	2012	2013	2014	2015	2016
Total patrimoine	444 646	413 166	370 445	336 077	315 589
Appropr. illégitime (Art. 137)	2 801	2 828	2 729	2 909	2 688
Abus de confiance (Art. 138)	2 732	3 692	2 144	2 668	2 184
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	237 449	217 978	186 708	161 660	146 731
Vol de véhicule (Art. 139) ¹⁵	48 121	44 079	47 762	44 900	42 178
Brigandage (Art. 140)	3 603	3 196	2 367	1 859	1 876
Soustraction de chose (Art. 141)	567	522	512	502	541
Soustraction de données (Art. 143)	1 872	1 237	670	778	979
Accès indu sys. info (Art. 143bis)	264	354	314	312	383
Dom. à la propriété (Art. 144)	50 279	48 130	46 942	44 890	43 618
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	76 860	70 736	61 041	54 103	47 944
Escroquerie (Art. 146)	8 066	9 304	9 563	11 874	¹⁶ 15 749
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	6 323	5 559	4 219	4 370	4 788
Filouterie d'auberge (Art. 149)	474	420	477	374	472
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	611	776	595	597	788
Extorsion et chantage (Art. 156)	387	647	773	796	865
Gestion déloyale (Art. 158)	821	212	255	293	355
Détournement de salaire (Art. 159)	152	154	144	145	126
Recel (Art. 160)	1 724	1 727	1 479	1 334	1 213
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	129	177	351	227	293
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	474	402	346	296	351
Autres infractions contre le patrimoine	937	1 036	1 054	1 190	1 467

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 37: Infractions contre le patrimoine

 $^{^{15}}$ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

¹⁶ Cette augmentation se base sur un cas spécifique du canton d'Argovie comptabilisant à lui seul 3920 infractions d'escroquerie et autant d'infractions de faux dans les titres.

4.1.6 Code pénal: Infractions selon les cantons

Code pénal: Infractions selon les cantons¹⁷

	2012	2013	2014	2015	2016
Total Suisse	611 903	575 138	526 066	487 611	467 731
Appenzell RhExt.	2 823	2 089	2 076	1 960	1 725
Appenzell RhInt.	370	370	388	309	522
Argovie	34 999	34 290	32 168	26 876	32 783
Bâle-Campagne	13 938	15 504	15 496	12 792	11 926
Bâle-Ville	27 052	24 040	21 485	20 961	21 118
Berne	69 004	67 222	58 826	55 935	54 843
Fribourg	19 024	18 777	16 446	15 589	13 943
Genève	66 423	59 170	55 244	58 800	51 938
Glaris	1 322	1 375	1 514	1 219	1 336
Grisons	8 890	8 183	8 196	7 086	6 870
Jura	4 368	4 532	3 604	3 608	3 370
Lucerne	24 519	24 764	22 509	20 523	18 771
Neuchâtel	16 624	16 006	14 462	15 596	13 374
Nidwald	1 322	1 257	1 443	1 073	1 127
Obwald	1 752	1 373	1 539	1 408	1 589
Saint-Gall	24 632	21 866	20 242	18 574	17 935
Schaffhouse	3 580	3 325	3 865	3 634	3 680
Schwyz	4 983	5 474	4 653	4 122	4 203
Soleure	19 834	18 014	16 321	16 018	14 133
Tessin	22 092	22 335	19 001	16 805	16 856
Thurgovie	11 642	11 822	11 551	10 913	10 322
Uri	1 164	1 202	1 031	640	672
Valais	18 368	17 100	13 843	13 702	13 686
Vaud	83 380	78 536	71 967	58 343	54 548
Zoug	6 408	6 238	6 388	5 376	5 404
Zurich	118 387	107 770	99 031	92 468	87 754
Inconnu Suisse	5 003	2 504	2 777	3 281	3 303

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 38: Code pénal: Infractions selon les cantons

¹⁷ En 2015 dans le cadre de contrôles de qualité, la saisie de combinaisons d'infractions a été vérifiée (par exemple, un vol par effraction est, normalement, combiné à un dommage à la propriété et à une violation de domicile). Cela implique une amélioration de la qualité de la saisie et des augmentations possibles entre 2014 et 2015 sur le total des infractions pour certains cantons, sans que la criminalité elle-même n'ait évolué. Nous invitons le lecteur à suivre l'évolution de la criminalité au fil du temps à partir des fréquences calculées sur la base d'infractions sélectionnées disponibles ci-après dans le présent rapport, respectivement sur internet pour une évolution temporelle.

4.1.7 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2012	2013	2014	2015	2016
Total infractions à la LStup ¹⁸	92 862	97 289	80 986	86 128	83 268
Total possession/saisie	38 014	40 524	31 195	33 539	32 942
Possession/saisie contravention	28 600	30 226	22 009	23 588	24 056
Possession/saisie délit	7 994	8 803	7 731	8 184	7 076
Possession/saisie crime	1 420	1 495	1 455	1 767	1 810
Total consommation	44 789	45 905	37 602	37 799	38 519
Total culture/production	1 442	1 476	1 759	2 551	1 461
Culture/production contravention	496	484	642	757	492
Culture/production délit	769	818	930	1 650	798
Culture/production crime	177	174	187	144	171
Total trafic	7 291	7 718	8 629	8 234	8 442
Trafic délit	5 004	5 178	6 115	5 752	5 852
Trafic crime	2 287	2 540	2 514	2 482	2 590
Total contrebande	1 326	1 666	1 801	4 005	1 904
Importation, exportation, transit délit	993	1 347	1 546	3 702	1 647
Importation, exportation, transit crime	333	319	255	303	257

© OFS, Neuchâtel 2017

Tableau 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants

¹⁸ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

4.1.8 Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les cantons

Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les cantons

	2012	2013	2014	2015	2016
Total Suisse	92 862	97 289	80 986	86 128	83 268
Appenzell RhExt.	268	196	323	255	170
Appenzell RhInt.	37	43	22	53	22
Argovie	5 324	4 792	3 188	3 668	3 203
Bâle-Campagne	854	1 000	757	770	684
Bâle-Ville	3 509	3 422	3 253	3 257	3 708
Berne	14 596	13 590	13 484	13 608	13 832
Fribourg	2 763	3 425	2 859	3 077	2 737
Genève	8 451	9 545	9 374	9 250	8 641
Glaris	297	383	335	282	246
Grisons	1 509	1 640	1 276	1 614	1 334
Jura	618	618	270	484	269
Lucerne	2 659	2 424	2 147	2 936	2 564
Neuchâtel	2 102	2 158	1 815	1 836	1 998
Nidwald	230	213	128	164	138
Obwald	82	83	139	148	123
Saint-Gall	3 727	3 952	3 900	4 336	4 845
Schaffhouse	880	909	694	757	1 000
Schwyz	1 050	1 111	760	493	944
Soleure	1 888	2 197	1 945	2 082	1 962
Tessin	3 527	3 110	3 066	2 894	3 014
Thurgovie	1 335	2 347	1 247	1 377	1 583
Uri	116	134	71	179	107
Valais	3 080	3 781	3 761	4 226	3 463
Vaud	13 083	15 789	12 014	11 404	12 321
Zoug	964	1 104	543	601	455
Zurich	19 904	19 321	13 613	16 376	13 904
Inconnu Suisse	9	2	2	1	1

Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les cantons

4.1.9 Infractions à la loi sur les étrangers

Infractions à la loi sur les étrangers

	2012	2013	2014	2015	2016
Total général infractions à la LEtr	36 422	41 512	39 544	42 184	41 886
Total entrée/séjour/sortie illégaux	24 521	28 185	26 846	29 710	28 178
Violation des dispositions sur l'entrée	9 619	10 219	9 644	12 607	12 187
Séjour illégal	14 801	17 807	17 028	16 638	15 707
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	34	41	60	39	56
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	67	118	114	426	228
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	976	1 260	1 342	1 651	1 685
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	857	1 118	1 181	1 496	1 483
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	13	13	35	29	29
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	106	129	126	126	173
Total activité lucrative ou occupation illégaux	5 105	5 301	5 699	5 908	5 815
Exercer une activité lucrative sans autoris.	3 482	3 514	3 746	3 837	3 757
Procurer une activité lucrative sans autoris.	367	440	353	399	237
Occupation d'étrangers non autorisée	1 160	1 286	1 524	1 596	1 725
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	82	55	62	60	83
Changement d'emploi sans autoris.	14	6	14	16	13
Total induire la justice en erreur	253	356	452	495	499
Fausses indications/dissimulation de faits	204	316	401	446	416
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	49	40	51	49	83
Total autres infractions à la LEtr	5 567	6 410	5 205	4 420	5 709
Non-respect assign. lieu de résidence	2 311	3 227	2 200	1 671	2 479
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	1 183	870	941	684	810
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	219	141	97	47	74
Non-respect des conditions de l'autorisation	96	149	185	180	187
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	660	636	520	417	521
Autres infractions à la LEtr	1 098	1 387	1 262	1 421	1 638

Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers

4.1.10 Loi sur les étrangers: Infractions selon les cantons

Loi sur les étrangers: Infractions selon les cantons

	2012	2013	2014	2015	2016
Total Suisse	36 422	41 512	39 544	42 184	41 886
Appenzell RhExt.	36	46	50	61	27
Appenzell RhInt.	4	6	4	4	4
Argovie	2 707	2 501	2 265	2 334	2 814
Bâle-Campagne	194	283	253	299	182
Bâle-Ville	188	1 128	1 018	1 693	2 630
Berne	2 828	3 011	3 322	2 670	2 508
Fribourg	1 406	2 278	1 786	1 662	1 761
Genève	6 721	8 967	9 313	10 335	8 142
Glaris	133	106	137	101	107
Grisons	178	221	230	253	175
Jura	131	188	196	211	285
Lucerne	976	865	804	850	886
Neuchâtel	454	479	622	402	539
Nidwald	19	38	39	52	39
Obwald	86	32	22	44	65
Saint-Gall	1 049	1 385	1 359	2 153	1 495
Schaffhouse	305	492	624	778	378
Schwyz	322	393	299	340	462
Soleure	1 022	782	717	683	531
Tessin	2 003	1 348	1 244	1 138	1 197
Thurgovie	644	676	744	803	956
Uri	53	66	133	132	79
Valais	385	497	571	828	1 041
Vaud	3 940	5 853	5 620	4 459	5 167
Zoug	396	367	404	500	482
Zurich	10 242	9 504	7 766	9 399	9 933
Inconnu Suisse	0	0	2	0	1

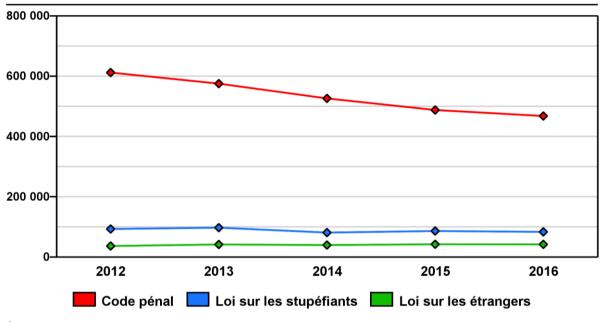
Tableau 42: Loi sur les étrangers: Infractions selon les cantons

4.2 Graphiques

4.2.1 Infractions selon la loi

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

Infractions selon la loi



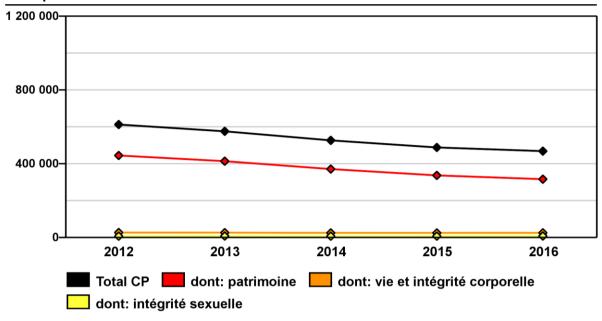
État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

Figure 28: Infractions selon la loi

4.2.2 <u>Titres du Code pénal et sélection d'infractions</u>

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 10.2.2017

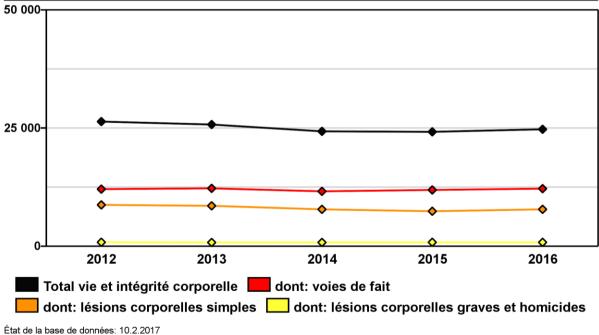
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 29: Code pénal: sélection de titres

4.2.3 <u>Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle</u>

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

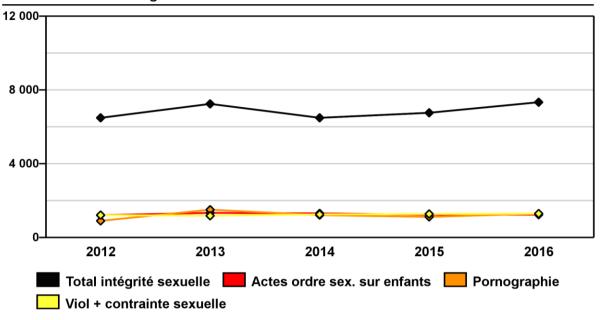


Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

Figure 30: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 10.2.2017

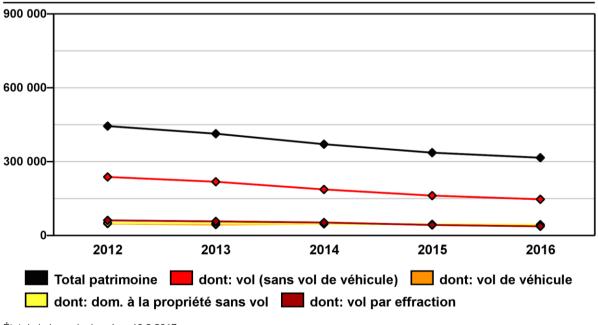
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2015

© OFS, Neuchâtel 2017

Figure 31: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



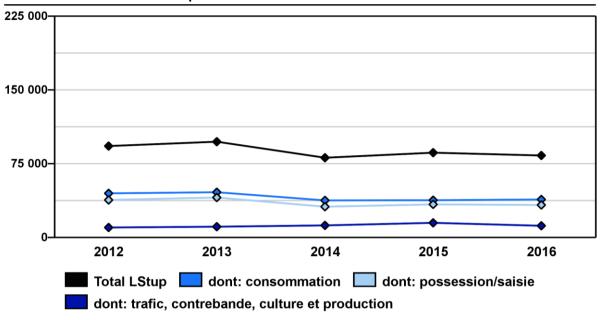
État de la base de données: 10.2.2017

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

Figure 32: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants¹⁹

Infractions à la loi sur les stupéfiants



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2016

État de la base de données: 10.2.2017

Figure 33: Infractions à la loi sur les stupéfiants

¹⁹ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

5 Glossaire méthodologique

5.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

5.2 Définitions

5.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

5.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

5.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée en tant que prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure

5.2.4 <u>La personne lésée</u>

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

5.2.5 La population résidante permanente

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidante permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidante permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

5.2.6 Etat des communes

Dans le présent fascicule, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 1er juillet 2016. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

5.3 Principes d'exploitation des données

5.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

5.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

5.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

5.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

5.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

5.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (p. ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (p. ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (p. ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidante permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

Infractions enregistrées x 1000
VF = ----
Effectif de la population

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

Prévenus dès 10 ans x 1000

TP = -----
Groupe de population correspondant dès 10 ans

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

5.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

6 Index des tableaux

Tableau 1: Elucidations et évolution des infractions selon la loi	
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions: élucidations et évolution des infractions	
Tableau 3: Code pénal: fréquence (‰) et évolution par canton	
Tableau 4: Code pénal: fréquence (‰) d'infractions de violence sélectionnées par canton	16
Tableau 5: Code pénal: fréquence (‰) d'infractions de violence sélectionnées par ville	
Tableau 6: Code pénal: fréquence (‰) d'infractions contre le patrimoine sélectionnées par canton	
Tableau 7: Code pénal: fréquence (‰) d'infractions contre le patrimoine sélectionnées par ville	
Tableau 8: Loi sur les stupéfiants: fréquence (‰) et évolution par canton	
Tableau 9: Loi sur les étrangers: fréquence (%) et évolution par canton	
Tableau 10: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	
Tableau 11: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	
Tableau 12: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	
Tableau 13: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour	
Tableau 14: Code pénal: nombre d'infractions par prévenu dans une année civile	
Tableau 15: Loi sur les stupéfiants: nombre d'infractions par prévenu dans une année civile	
Tableau 16: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions par prévenu dans une année civile	
Tableau 17: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal	
Tableau 18: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions	
Tableau 19: Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité	
Tableau 20: Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe	
Tableau 21: Violences domestiques: évolution des infractions	
Tableau 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions	
Tableau 23: Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions	
Tableau 24: Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions	
Tableau 25: Type de vol: élucidation et évolution des infractions	
Tableau 26: Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions	
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions	
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	
Tableau 30: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile	
Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: saisies de substances	
Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions	
Tableau 33: Infractions selon la loi	
Tableau 34: Titres du Code pénal et sélection d'infractions	
Tableau 35: Infractions de violence	
Tableau 36: Infractions de violences domestiques	
Tableau 37: Infractions contre le patrimoine	
Tableau 38: Code pénal: Infractions selon les cantons	
Tableau 39: Infractions à la loi sur les stupéfiants	
Tableau 40: Loi sur les stupéfiants: Infractions selon les cantons	
Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers	
Tableau 42: Loi sur les étrangers: Infractions selon les cantons	70

7 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	
Figure 3: Code pénal (CP): fréquence (‰) par canton	14
Figure 4: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (%) par canton	20
Figure 5: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence (‰) par canton	
Figure 6: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe	
Figure 7: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe	25
Figure 8: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe	25
Figure 9: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	26
Figure 10: Infractions de violence: répartition selon le type de violence	33
Figure 11: Infractions de violence selon l'endroit: public-privé	
Figure 12: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives	35
Figure 13: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument	
Figure 14: Violences domestiques: répartition selon l'infraction	
Figure 15: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu	
Figure 16: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction	
Figure 17: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	
Figure 18: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction	44
Figure 19: Brigandage selon l'instrument	
Figure 20: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol	
Figure 21: Vol par effraction selon l'endroit: public-privé	
Figure 22: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées	
Figure 23: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule	
Figure 24: Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction	
Figure 25: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances	
Figure 26: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances	
Figure 27: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction	
Figure 28: Infractions selon la loi	
Figure 29: Code pénal: sélection de titres	
Figure 30: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	
Figure 31: Infractions contre l'intégrité sexuelle	
Figure 32: Infractions contre le patrimoine	
Figure 33: Infractions à la loi sur les stupéfiants	74

Programme des publications de l'OFS

En tant que service statistique central de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public. Il utilise plusieurs moyens et canaux pour diffuser ses informations statistiques par thème.

Les domaines statistiques

- 00 Bases statistiques et généralités
- 01 Population
- 02 Espace et environnement
- 03 Travail et rémunération
- 04 Économie nationale
- 05 Prix
- 06 Industrie et services
- 07 Agriculture et sylviculture
- 08 Énergie
- 09 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Protection sociale
- 14 Santé
- 15 Éducation et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable, disparités régionales et internationales

Les principales publications générales

L'Annuaire statistique de la Suisse



L'Annuaire statistique de la Suisse de l'OFS constitue depuis 1891 l'ouvrage de référence de la statistique suisse. Il englobe les principaux résultats statistiques concernant la population, la société, l'État, l'économie et l'environnement de la Suisse.

Le Mémento statistique de la Suisse



Le mémento statistique résume de manière concise et attrayante les principaux chiffres de l'année. Cette publication gratuite de 52 pages au format A6/5 est disponible en cinq langues (français, allemand, italien, romanche et anglais).

Le site Internet de l'OFS: www.statistique.ch

Le portail Statistique suisse est un outil moderne et attrayant vous permettant d'accéder aux informations statistiques actuelles. Nous attirons ci-après votre attention sur les offres les plus prisées.

La banque de données des publications pour des informations détaillées

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, vous pouvez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).

www.statistique.ch o Trouver des statistiques o Catalogues et banques de données o Publications

Vous souhaitez être parmi les premiers informés?

Abonnez-vous à un Newsmail et vous recevrez par e-mail des informations sur les résultats les plus récents et les activités actuelles concernant le thème de votre choix.

www.news-stat.admin.ch

STAT-TAB: la banque de données statistiques interactive

La banque de données statistiques interactive vous permet d'accéder simplement aux résultats statistiques dont vous avez besoin et de les télécharger dans différents formats. www.stattab.bfs.admin.ch

Statatlas Suisse: la banque de données régionale avec ses cartes interactives



L'atlas statistique de la Suisse, qui compte plus de 3 000 cartes, est un outil moderne donnant une vue d'ensemble des thématiques régionales traitées en Suisse dans les différents domaines de la statistique publique.

www.statatlas-suisse.admin.ch

SwissStats: des statistiques à emporter



Cette sélection de publications numériques populaires au contenu interactif pour tablettes est disponible sur Apple App Store et Google Play Store. L'application est régulièrement mise à jour et complétée.

Pour plus d'informations

Service de renseignements statistiques de l'OFS

058 463 60 11, info@bfs.admin.ch

Le rapport de la statistique policière de la criminalité présente depuis 2009 les résultats d'une statistique pour laquelle tous les cantons saisissent les infractions dénoncées selon des principes uniformes de saisie et d'exploitation. Les informations recueillies étant très détaillées, le rapport peut faire état des infractions, des personnes lésées et des personnes prévenues (y compris des données relatives à l'âge, au sexe et à la nationalité). Selon l'infraction enregistrée, il propose en outre des indications précises comme l'instrument du délit ou l'endroit de l'infraction. De nombreuses présentations graphiques (par ex. les fréquences par canton ou l'évolution des infractions sur 5 ans) complètent la vue d'ensemble sur la criminalité en Suisse enregistrée par la police.

Commandes d'imprimés

Tél. 058 463 60 60 Fax 058 463 60 61 order@bfs.admin.ch

Prix

r. 18.– (TVA excl.)

Téléchargement

www.statistique.ch (gratuit)

Numéro OFS

1117-1600

ISBN

978-3-303-19066-1

La statistique www.la-statistique-compte.ch compte pour vous.